
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-septième séance – Mercredi 27 septembre 2017, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *M^{me} Sandrine Burger*, *M. Alain de Kalbermatten*, *M^{me} Astrid Rico-Martin* et *M. Lionel Ricou*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 septembre 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 26 septembre et mercredi 27 septembre 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Comme nous l'avons déjà dit, en application de l'article 95 bis de notre règlement, le bureau, après consultation des chefs de groupe, a défini des commissions de destination pour les motions et résolutions anciennes de six mois et plus. Pour chaque objet, je vous lirai l'énoncé de l'objet et la commission proposée avant de vous soumettre le renvoi direct. Les objets dont le renvoi sera refusé resteront inscrits à l'ordre du jour de la séance plénière. Aucune discussion ne sera ouverte sur ces objets lors de cette procédure. Il reste possible pour les auteurs d'annoncer un retrait avant le vote.

4. Questions orales.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'aimerais apporter deux réponses restées en suspens à des questions orales datant de la session précédente. La question de M. Madani concernait les casiers des usagers des vestiaires au centre sportif du Bout-du-Monde. Nous avons eu tellement de vols – je l'avais déjà dit – que nous avons dû les fermer. Il y avait vraiment des dégâts. Nous avons fait cela en accord avec la police, mais nous en avons pris nous-mêmes la responsabilité parce que nous n'avions plus de surveillance continue. Nous rouvrirons ces vestiaires dès que les caméras de surveillance auront été installées, puisque nous avons voulu installer des caméras de surveillance à titre préventif.

Motion: pour une police municipale armée

Je ne suis pas un grand fan des caméras de surveillance dans l'espace public de manière générale. Cela étant, dans des vestiaires par exemple, cela fait sens. Ces caméras seront installées ces jours-ci et on pourra enfin rouvrir ces vestiaires. Nous espérons évidemment que ça se passe de manière beaucoup plus paisible pour les usagers.

Je dois une autre réponse à M. Dossan concernant la *fameuse aubette de la place des Augustins*! J'ai dû faire une vraie recherche avec mes services, Monsieur le conseiller municipal... Je réponds au nom de mes deux collègues, M. Barazzone et M^{me} Alder. Vous voyez la bonne entente au sein du Conseil administratif...

Cette aubette n'a jamais pu être louée à des fins commerciales. Les appels d'offres n'ont pas permis de trouver de clients. Du coup, le Service social nous a proposé d'y mettre un acteur associatif socio-culturel pour y faire des expériences. On fait un essai. Ils n'ont pas le droit de faire buvette, de proposer de l'alcool ou d'organiser des soirées. Ils n'ont droit que de faire des animations culturelles au sens large. Après, c'est une question de goût comme toujours dans la vie... Nous sommes effectivement dans une période provisoire. Nous discutons actuellement des conditions d'un éventuel renouvellement.

5. Motion du 20 mars 2013 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi: «Pour une police municipale armée» (M-1069)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 39 non contre 11 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ «Mémorial 174^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 4812.

Motion: incivilités et bruit sur la voie publique

Motion: APM: osons le retour aux vraies valeurs

- 6. Motion du 20 mars 2013 de MM. Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Carlos Medeiros, M^{mes} Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Création d'une sous-commission de la CSDOMIC en vue d'étudier et de fournir un rapport des mesures engageables à l'encontre des incivilités et du bruit sur la voie publique» (M-1071)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 38 non contre 10 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 7. Motion du 25 juin 2013 de M. Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!» (M-1089)².**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 48 non contre 6 oui (1 abstention).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹«Mémorial 174^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 4813.

²«Mémorial 174^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 4813.

Motion: des parkings obligatoires lors de constructions

Motion: récolter le papier contre rémunération

8. Motion du 9 octobre 2013 de M^{me} et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 34 non contre 27 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

9. Motion du 26 février 2014 de MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler et Daniel Sormanni: «Récolter le papier, une action citoyenne» (M-1120)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 46 non contre 16 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹«Mémorial 174^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 4813.

²«Mémorial 174^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 4814.

Motion: dimanches sans voiture autour de la rade

Motion: crise au Théâtre Saint-Gervais

- 10. Motion du 18 mars 2015 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Delphine Wuest, Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Bayram Bozkurt, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève» (M-1175)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 34 non contre 29 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

Le président. Je m'octroie une petite pause pour souhaiter la bienvenue et saluer M^{me} Jocelyne Haller, députée. *(Applaudissements.)*

- 11. Motion du 20 mai 2015 de M^{me} et MM. Stéphanie Prezioso, Pascal Holenweg et Tobias Schnebli: «Saint-Gervais: tirer les leçons de la crise» (M-1184)².**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 35 non contre 28 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹«Mémorial 174^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 4814.

²«Mémorial 174^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 4814.

Motion: priorisons les logements pour les victimes de violences domestiques
Résolution: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM

12. Motion du 6 octobre 2015 de M^{me} et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli et Hélène Ecuyer: «Priorisons les logements pour les victimes de violences domestiques!» (M-1193)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est refusé par 31 non contre 29 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

13. Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM» (R-189)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 45 non contre 18 oui.

(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹«Mémorial 174^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 4815.

²«Mémorial 174^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 4816.

Motion: pour un lieu pluridisciplinaire alternatif dans l'ancien complexe du Rialto

Résolution: pour une exhortation sans indigence ni indifférence

14. Motion du 19 janvier 2016 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Virginie Studemann, Marie-Pierre Theubet, Pierre Gauthier, Simon Gaberell, Tobias Schnebli et Christina Kitsos: «Pour un lieu pluridisciplinaire alternatif dans l'ancien complexe du Rialto» (M-1206)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 32 non contre 30 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

15. Résolution du 6 avril 2016 de M. Pascal Holenweg: «Pour une exhortation sans indigence ni indifférence» (R-195)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission du règlement est refusé par 38 non contre 26 oui.

(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)

Le président. A ce stade, je me permets de m'étonner, car je constate que certains chefs de groupe et membres du bureau ont proposé des renvois directs en commission et que les groupes ne suivent pas... Vous êtes libres de vos votes, mais je me permets tout simplement de m'étonner. (*Brouhaha.*)

¹«Mémorial 174^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 4816.

²«Mémorial 174^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 4819.

Motion: pour une fermeture nocturne du préau de l'école de Pâquis-Centre

16. Motion du 14 septembre 2016 de MM. Pierre Scherb, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Didier Lyon, Jean Zahno et Eric Bertinat: «Pour une fermeture nocturne du préau de l'école de Pâquis-Centre» (M-1244)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la pétition P-262 «Pour des préaux sûrs et sécurisés: fermeture nocturne pour utilisation diurne!» dénonçait déjà les problèmes de sécurité, de salubrité et de trafic de stupéfiants rencontrés dans les préaux d'école en lien avec leur ouverture nocturne au public;
- que cette pétition faisait suite à une demande de nombreux parents d'élèves inquiets;
- que le Conseil municipal a renvoyé cette pétition au Conseil administratif le 26 mars 2014 qui a répondu le 16 juin 2016, notamment, que, à ce jour, dix préaux étaient fermés la nuit (Necker, EFP St-Gervais, Ferdinand-Hodler, Eaux-Vives, Montchoisy, Vollandes, Sécheron, Chateaubriand, La Roseraie et Mail) de 20 h 30 à 7 h du matin en hiver et de 22 h 30 à 7 h du matin en été;
- que le Conseil administratif a beau expliquer que, en vertu du règlement des espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève (LC 21 331), les préaux serviraient au repos, à la détente et aux loisirs de la population, il est parfaitement incompréhensible qu'ils soient accessibles à la population la nuit: qu'y ferait-elle d'enrichissant?
- que le préau de l'école de Pâquis-Centre est toujours ouvert au public la nuit alors même qu'il est notoire que le secteur de la gare de Cornavin et le quartier des Pâquis sont des hauts lieux du trafic de stupéfiants;
- que dans sa réponse du 16 juin 2016, le Conseil administratif a expliqué que le Service des écoles avait mis en place en janvier 2013 une «cellule préau»;
- que dans le cadre de la motion M 2078 du 2 avril 2012 («Ecoles primaires des Pâquis: trafic de drogue, spectacle permanent pour les enfants...») traitée au Grand Conseil, le Conseil d'Etat a expliqué, dans son rapport du 24 juillet 2014, avoir mis en œuvre les opérations «Mousquetaires» et «School», l'opération «ALPHA» demeurant toujours active;
- que malgré tous ces dispositifs, le préau de l'école de Pâquis-Centre reste le théâtre d'un important trafic de stupéfiants que se sont approprié les dealers, au détriment des habitants et des familles;

¹ «Mémorial 174^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 4835.

Motion: des entrées payantes au Muséum d'histoire naturelle pour financer les expositions temporaires

- que, en termes de salubrité, c'est le lieu de préciser que, si le préau de l'école de Pâquis-Centre est fermé la nuit, les équipes de nettoyage seront manifestement moins sollicitées;
- que, dans sa réponse à la question QE-247 («Préaux d'école: le prix de la sécurité»), le Conseil administratif a cité le préau de Pâquis-Centre parmi les préaux présentant «des difficultés moyennes à importantes» nécessitant un investissement unitaire de l'ordre de 80 000 francs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de clôturer le préau de l'école de Pâquis-Centre afin d'en empêcher l'accès la nuit de 22 h à 6 h, en semaine et les week-ends.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 33 oui contre 29 non.

17. Motion du 28 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Rémy Burri, Sophie Courvoisier, Guy Dossan, Michèle Roulet, Simon Brandt, Michel Nargi, Helena Rigotti, Vincent Subilia et Olivier Wasmer: «Stop à la discrimination du Musée d'histoire naturelle!» (M-1246)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le Musée d'histoire naturelle est l'un des musées les plus appréciés et visités de la région genevoise;
- son dynamisme et l'engagement de ses acteurs ne sont plus à prouver;
- son rayonnement culturel est considérable et qu'il ne doit pas cesser de s'étendre;
- pour des raisons historiques il est l'un des seuls, voire le seul musée de la Ville de Genève à ne pas être autorisé à financer une partie de ses expositions temporaires grâce à des entrées payantes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre fin au plus vite à cette exception qui pourrait à terme causer des difficultés financières au Musée d'histoire naturelle et le limiter dans ses expositions temporaires;

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 2613.

Motion: nommer les chemins du parc Alfred-Bertrand

Motion: un rapport intermédiaire sur la gestion
et l'avenir de la Fondation des Evaux

- de mettre au point une politique globale qui permettrait au Musée d'histoire naturelle ainsi qu'à tous les autres musées de la Ville de Genève de proposer des produits dérivés estampillés à l'effigie de ces institutions culturelles et destinés à la vente aux visiteurs de ces dernières.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion recueille 33 oui et 33 non. Le président départage les voix en votant oui. Le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté.

18. Motion du 28 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Jean Zahno, Christo Ivanov, Didier Lyon, Anne Carron, Danièle Magnin, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Stéphane Guex: «Pour s'y retrouver au parc Alfred-Bertrand» (M-1248)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 45 non contre 22 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

19. Motion du 28 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Lionel Ricou, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat et Jean-Charles Lathion: «Offrons une vision d'avenir à la Fondation des Evaux» (M-1249)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 35 non contre 30 oui (2 abstentions).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹«Mémorial 174^e année»: Annoncée, 2613.

²«Mémorial 174^e année»: Annoncée, 2613.

20. Motion du 28 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Uzma Khamis Vannini, Maria Pérez, Tobias Schnebli, Alia Chaker Mangeat, Pascal Holenweg, Olivier Gurtner, Jean Zahno, Marie-Pierre Theubet, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni et Christo Ivanov: «Pour que Genève honore la mémoire de l'un des plus vieux ghettos d'Europe» (M-1250)¹.

PROJET DE MOTION

L'un des plus vieux ghettos d'Europe, appelé «Cancel», a été créé à Genève en 1428. Dans l'article «Genève commune» du *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS) en ligne, le chapitre intitulé *La Genève épiscopale* nous informe que «des juifs vivent à Genève dès la fin du XIV^e siècle, installés dans la «juiverie» (ghetto) du Grand-Mézel. Leur situation empire peu à peu: le ghetto est pillé en 1461, et les juifs sont bannis de Genève en 1490.» Beaucoup de gens ignorent encore aujourd'hui que Genève a possédé, comme tant d'autres villes, un quartier juif au Moyen Age. Ce dernier n'était ni plus ni moins que le premier ghetto juif d'Europe.

Considérant:

- que l'emplacement de cet ancien ghetto a été clairement identifié par les historiens. Ainsi, sous la plume de Louis Blondel, dans son article intitulé «Un ancien quartier disparu» paru dans l'*Almanach paroissial* en 1921, on peut lire que «c'est le 16 septembre 1428 que nous apprenons par le règlement d'une note au Conseil que le notaire Tacelli a pris la peine de rassembler les juifs dispersés dans la ville dans un «cancel» près de la porte du Palais (Tertasse) et qu'il a fait construire de nouvelles cheminées dans les maisons comprises dans cet enclos»;
- que l'emplacement choisi pour établir ce ghetto était celui de la place du Grand-Mézel, dénommée alors «la halle des cuirs ou des excoffiers» et que la topographie de ce quartier a subi une complète transformation par la création en 1719 de la rue des Granges;
- le travail de l'historien Jean Plançon qui, dans son ouvrage *Histoire de la communauté juive de Carouge et de Genève*, rappelle que le Cancel, «au Moyen Age, était un quartier libre durant la journée, mais strictement interdit durant la nuit»;
- les visites guidées de ce quartier par Jean Plançon, mais l'absence totale de signalétique en rappelant l'existence;

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 2613.

- l'importance du travail de mémoire et la nécessité de connaître, pour les nouvelles générations, l'histoire de la Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de signifier au public, par le moyen d'une plaque ou de tout autre moyen explicite, l'histoire du Cancel de Genève, l'un des plus vieux ghettos d'Europe, afin de faire œuvre de mémoire et de pédagogie.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 51 oui contre 13 non (1 abstention).

21. Motion du 2 novembre 2016 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts» (M-1255)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 50 non contre 17 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 2956.

22. Motion du 2 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Joris Vaucher: «Gobelets réutilisables: montrer l'exemple en Ville de Genève, un minimum» (M-1258)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le plan de gestion des déchets 2014-2017 «énonce que le Canton entend promouvoir une attitude responsable des autorités, des milieux économiques, des citoyens et des visiteurs du canton en matière de gestion des déchets» (p. 5);
- que son objectif prioritaire est de valoriser 50% des déchets urbains fin 2017;
- que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est encore de diminuer à la source la quantité de déchets non réutilisables produite;
- que plusieurs manifestations récentes d'importance utilisant l'espace public de la ville de Genève utilisent encore de la vaisselle jetable (fan zone, journée de la mobilité douce);
- qu'il existe pourtant de nombreuses expériences concluantes de système de consigne pour les gobelets lors de manifestations publiques;
- que leur impact est positif sur la quantité globale de déchets produite et moindre sur l'environnement par rapport aux gobelets jetables en plastique ou à la vaisselle en carton;
- que l'augmentation de la propreté qui en découle est positive pour l'amélioration de l'image tant de la manifestation que de l'espace public;
- que la compensation des coûts de gestion du système est assurée par la baisse des frais de nettoyage et d'élimination des déchets;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poser comme condition à l'utilisation du domaine public de la ville de Genève que toutes les manifestations d'affluence moyenne ou forte mettent en place un système de consigne pour des gobelets réutilisables.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 38 oui contre 27 non.

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 2957.

23. Motion du 2 novembre 2016 de M^{me} et MM. Sylvain Thévoz, François Mireval, Didier Lyon, Christo Ivanov, Patricia Richard, Simon Brandt, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli, Pierre Scherb et Daniel Sormanni: «Conseil administratif: transparence!» (M-1259)¹.

PROJET DE MOTION

Au début de chaque législature, selon l'article 9 bis du Conseil municipal, il est demandé à chaque conseiller municipal nouvellement élu de déclarer ses liens d'intérêts. Ces derniers sont ensuite publiés sur le site internet de la Ville de Genève. Etrangement, les conseillers administratifs ne sont pas astreints à une exigence similaire, ce qui ne permet pas aux citoyens d'avoir une vision claire et transparente des liens d'intérêts des conseillers administratifs.

Considérant:

- que le bureau du Conseil municipal établit un registre des liens d'intérêts des conseillers municipaux, registre que chacun peut consulter sur les fiches signalétiques des conseillers, publiés sur le site internet du Conseil municipal, mais que l'équivalent n'existe pas pour les conseillers administratifs;
- que, au début de chaque législature, le bureau du Conseil municipal porte pour chaque conseiller municipal, dans un registre, la liste de ses intérêts établie selon les indications suivantes:
 - a) sa formation professionnelle et son activité actuelle;
 - b) les fonctions permanentes qu'il assume au sein d'organes de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'établissements, de syndicats, d'associations, de groupes de pression ou de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public;
 - c) les fonctions qu'il occupe au sein de commissions extraparlimentaires ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes;
- que les responsabilités de conseillers administratifs et les nombreux liens et contacts noués dans le cadre de leurs fonctions exige d'eux une transparence sur ceux-ci, et que celle-ci fait défaut actuellement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'appliquer individuellement les mêmes principes de transparence que les conseillers municipaux en publiant sur le site internet de la Ville la liste de leurs liens d'intérêts établie selon les indications suivantes:
 - a) leur formation professionnelle et activité actuelle;

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 2957.

Motion: faire mener une analyse indépendante d'évaluation de l'ensemble des prestations publiques

- b) les fonctions permanentes assumées au sein d'organes de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'établissements, de syndicats, d'associations, de groupes de pression ou de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public;
 - c) les fonctions qu'ils occupent au sein de commissions extraparlimentaires ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes;
- de mettre au moins une fois par an cette liste à jour afin que les citoyen-ne-s puissent avoir connaissance des liens d'intérêts de leurs conseillers administratifs tout au long de leur législature.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 35 oui contre 30 non (1 abstention).

24. Motion du 22 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Lionel Ricou, Patricia Richard, Anne Carron, Daniel Sormanni et Pierre Scherb: «Pour une évaluation des prestations délivrées par la Ville de Genève» (M-1260)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de s'assurer que l'administration de la Ville de Genève soit la plus efficace et efficiente possible;
- la nécessité de maîtriser les charges de fonctionnement de l'administration en vue de diminuer la dette et de garantir la capacité future d'investissement de la collectivité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire mener dès que possible, par un ou des spécialistes reconnus du secteur public, par exemple l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), une analyse indépendante d'évaluation de l'ensemble des prestations publiques. Cette analyse inclura un *benchmarking* des prestations publiques de la Ville de Genève avec le même type de prestations publiques d'autres collectivités publiques en Suisse.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 34 oui contre 32 non.

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 3027.

Motion: informer les aînés de l'offre en matière de mouvement et de danse, y compris dans des espaces intergénérationnels

25. Motion du 23 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Maria Casares, Martine Sumi, Amanda Gavilanes, Virginie Studemann, Christiane Leuenberger-Ducret, Albane Schlechten, Ahmed Jama, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, François Mireval, Sylvain Thévoz, Régis de Battista et Olivier Gurtner: «Bal populaire, les aîné-e-s en mouvement» (M-1263)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance d'offrir des espaces pour rompre la solitude et l'isolement des aîné-e-s;
- que la danse est un moyen efficace et convivial pour l'activité physique et psychique;
- que, selon un article paru dans la *Revue médicale suisse* N° 348, «le maintien d'une activité physique régulière est déterminant pour conserver les capacités fonctionnelles nécessaires aux activités de la vie quotidienne, jouant ainsi un rôle important dans le maintien de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes âgées. L'activité physique participe aussi indirectement au maintien des capacités fonctionnelles grâce à ses effets positifs sur le sommeil et le moral, par exemple»;
- que la danse est actuellement une nouvelle pratique médicale en milieu hospitalier et remporte un succès auprès des patient-e-s;
- que la Ville de Genève a participé en 2004 au programme de réhabilitation de la mobilité et de l'équilibre (MOBEQ) au sein des Hôpitaux universitaires de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'informer les seniors de toute l'offre actuelle qui leur est faite en matière de mouvement en général et de danse en particulier;
- d'organiser des espaces de danse pour les aîné-e-s, y compris dans des espaces intergénérationnels;
- de créer des synergies sur le partage des espaces entre les générations, que ce soit dans les maisons ou les espaces de quartier, les salles de gym ou polyvalentes, et prévoir la construction de tels lieux utiles à tous les âges.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 46 oui contre 21 non.

¹ «Mémorial 174^e année»: Annonce, 3436.

Motion: affichage sur le domaine public sans publicité commerciale

Motion: projet de panneaux pour la peinture, le tag
ou le graff libre dans l'espace public

26. Motion du 17 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Maria Pérez, Vera Figurek, Hélène Ecuyer et Gazi Sahin: «Genève, pour une ville sans publicité commerciale» (M-1264)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 35 non contre 33 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

27. Motion du 17 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Christiane Leuenberger-Ducet, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Ahmed Jama, François Mireval, Virginie Studemann, Olga Baranova et Régis de Battista: «Pour que la créativité s'affiche en ville de Genève» (M-1265)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 36 non contre 32 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹«Mémorial 174^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 4072.

²«Mémorial 174^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 4073.

Motion: remplacer l'affichage commercial par de l'affichage culturel ou associatif
Motion: trêve publicitaire sur les espaces d'affichage de la Ville

28. Motion du 17 janvier 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Restriction publique de la publicité!» (M-1266)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 41 non contre 30 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

29. Motion du 17 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Joris Vaucher, Simon Gaberell, Sandrine Burger, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Jean Rossiaud et Marie-Pierre Theubet: «Moins de publicité et plus de créativité: pour une trêve publicitaire annuelle de deux semaines» (M-1267)².

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l'on peut considérer les affiches publicitaires comme une pollution visuelle dans l'espace public;
- cette publicité véhicule souvent des stéréotypes, nous pousse à la surconsommation et nous manipule;
- l'affiche publicitaire dans l'espace public est imposée au regard des habitant-e-s, dans la mesure où sa visualisation n'est pas facultative;
- l'appropriation d'affiches vierges par les habitant-e-s en janvier 2017 (lors du changement de concession d'exploitation des espaces d'affichage de la Ville) créa une grande «exposition en plein air», spontanée et plaisante à regarder;
- cet «événement en plein air» fut pour beaucoup une bouffée d'oxygène, une pause artistique face à cette omniprésence de la publicité;
- cela a permis de créer une réflexion et un débat sur le sujet de la publicité dans l'environnement urbain;

¹«Mémorial 174^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 4074.

²«Mémorial 174^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 4075.

Motion: un véritable processus d'aménagement de la place des Eaux-Vives

- il serait bien que les habitant-e-s puissent profiter d'un espace d'expression libre dans l'espace public;
- une trêve d'affiches publicitaires chaque début d'année deviendrait un rendez-vous de l'expression citoyenne et artistique dans le domaine public, une grande exposition par toutes et tous et pour tous les goûts,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'instaurer une trêve publicitaire annuelle de deux semaines sur les espaces d'affichage appartenant à la Ville;
- de faire en sorte que des affiches blanches soient collées sur ces espaces d'affichage et d'inviter la population à les utiliser.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 41 oui contre 29 non (1 abstention). (*Applaudissements.*)

30. Motion du 18 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Simon Gaberell, Jean-Luc von Arx, Pierre Gauthier, Pascal Spuhler, Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Morten Gisselbaek, Pierre Scherb et Stéphane Guex: «Pour une place des Eaux-Vives en sécurité et correctement aménagée» (M-1268)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le désastre que représente l'actuel aménagement de la place des Eaux-Vives, exclusivement destiné à la circulation motorisée;
- la nécessité de verdir et de planter cet espace public au cœur d'un quartier très densifié et pollué;
- l'importance de rendre aux places leur rôle en tant qu'espace public de qualité, favorisant la diversité des activités;
- le fait que, lors des différentes cérémonies ayant lieu à l'église Saint-Joseph, il y ait trop peu de place sur le trottoir devant les entrées principales de l'église pour accueillir la population, mettant par conséquent les personnes en danger;
- le fait que, lors des funérailles à Saint-Joseph, le corbillard soit contraint de stationner sur une des voies de circulation,

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 4361.

Motion: des rues libérées des voitures et réservées aux jeux
tous les mercredis après-midi et les dimanches

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- procéder à une étude complète sur l'ensemble des enjeux environnementaux, de mobilité et d'activités, à la place des Eaux-Vives et aux alentours;
- lancer un véritable processus d'aménagement de la place des Eaux-Vives;
- procéder de toute urgence à l'agrandissement des trottoirs devant l'église Saint-Joseph, afin d'assurer la sécurité de la population.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 54 oui contre 15 non (1 abstention).

31. Motion du 18 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Laurence Corpataux, Sandrine Burger, Uzma Khamis Vannini, Jean Rossiaud, Simon Gaberell et Joris Vaucher: «Rendons la rue aux enfants» (M-1269)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les conclusions de l'étude menée par Pro Juventute en 2016 concernant les espaces de liberté et les comportements de jeu des enfants dans les villes;
- que l'étude démontre que les enfants bougeaient dehors entre trois et quatre heures dans les années 1970, contre quarante-sept minutes aujourd'hui;
- qu'un enfant sur sept, soit 15%, ne joue jamais dehors dans notre pays;
- que la sédentarité est une cause majeure de l'obésité et des problèmes d'attention chez les enfants;
- que les causes de cette sédentarité sont liées en partie à un aménagement des villes prioritairement destiné à la circulation motorisée individuelle;
- le rapport du Conseil administratif sur les droits de l'enfant dans la ville (chapitre 9, sur les loisirs et le jeu);
- qu'une des idées émises lors de l'appel à idée «Mon idée pour Genève», effectué auprès des enfants des écoles des Eaux-Vives, fut de «fermer certaines routes le dimanche pour jouer» (page 51 du rapport);
- l'importance pour les enfants de pouvoir développer des expériences sensibles dans les rues de leur ville et des attachements privilégiés à leur quartier;

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 4361. Motion d'ordonnancement, 4392.

- que de nombreuses expériences se développent dans les villes en Europe pour rendre la ville aux enfants;
 - que des associations comme Rue de l’avenir, Cafézoïde, Rue aux enfants, Vivacité et Bambini proposent des expériences concrètes pour favoriser la création d’espaces propices aux enfants dans les villes;
 - le succès populaire des zones sans voitures lors de la Journée sans voiture du 25 septembre 2016;
 - le succès populaire des manifestations La ville est à vous;
 - qu’en rendant des rues aux enfants on privilégie la qualité de vie pour toutes et tous et que l’on favorise des rencontres intergénérationnelles,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de rendre des rues aux enfants dans chaque quartier, tous les mercredis après-midi et les dimanches;
 - de développer une signalétique «Rue réservée aux jeux» dans les rues libérées du trafic;
 - d’associer les associations concernées par le développement de cette mesure (maisons de quartier, unités d’action communautaire, conseils d’écoles, clubs d’aînés, associations de quartier, etc.) afin de favoriser des activités partagées dans les rues libérées du trafic.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 41 oui contre 31 non. (*Exclamations sur les bancs de gauche.*)

Le président. Un peu de silence...

32. Motion du 18 janvier 2017 de M. Pascal Holenweg: «Fleuron genevois, la *Genferei* doit traverser les siècles!» (M-1270)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 46 non contre 23 oui (2 abstentions).

(La motion reste inscrite à l’ordre du jour.)

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 4362. «Mémorial 175^e année»: Motion d’ordonnement, 599.

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication
Genava à l'avis de personnes compétentes

33. Motion du 18 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Marie-Pierre Theubet, Florence Kraft-Babel, Pascal Holenweg et Alia Chaker Mangeat: «Revue *Genava*: éviter la perte d'un outil scientifique et culturel précieux» (M-1271)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- que depuis sa création en 1923 par le directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH) d'alors, Waldemar Deonna, *Genava* a été un périodique à parution annuelle dont le but était de rendre compte de l'activité du MAH et d'accueillir des études sur les monuments de l'histoire et de l'art genevois («Préface», *Genava*, I, 1923, p. 5);
- que cette revue a assuré au MAH une autorité scientifique internationale: tout en élargissant les champs au fil des années, elle est devenue le lieu de rencontre culturelle entre les collaborateurs du MAH et les chercheurs travaillant à l'extérieur de l'institution sur l'histoire, l'archéologie, l'histoire de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme et l'histoire des collections de Genève. La revue a ainsi contribué à redessiner différents aspects de l'histoire de la ville et de son territoire et a pu compter sur la collaboration d'intellectuels et de chercheurs de renommée internationale, tels Wilhelm Suida, Louis Blondel, André Corboz, Charles Bonnet, *et al.* Tout en se renouvelant des points de vue du graphisme et du format, la revue s'est affirmée comme la référence, dans le monde entier, pour l'histoire de l'art et de l'archéologie de Genève. Aucun autre organe de cette importance n'est publié en Suisse romande;
- que, pour ces raisons, la revue *Genava* est présente dans les principales bibliothèques des musées et instituts d'art et d'archéologie du monde et qu'elle a servi de support à une politique d'échanges avec d'autres institutions muséales et académiques qui a garanti à la Bibliothèque d'art et d'archéologie de Genève (bibliothèque du MAH-BAA) un nombre de périodiques scientifiques incomparable, unique en Suisse. Que l'interruption de cette politique d'échanges appauvrirait de manière drastique une section très importante de la BAA de Genève, essentielle pour garantir sur place les outils indispensables à l'étude et à la recherche scientifique;
- qu'en 2011, sans consultation préalable, *Genava* a changé de format et de profil culturel, réduisant de plus de moitié le nombre de ses pages, consacrées exclusivement aux collections du MAH, ne s'adressant désormais plus qu'à un public essentiellement local et renonçant à accueillir des études approfondies sur des thèmes genevois;

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 4362. Motion d'ordonnement, 6233.

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication
Genava à l'avis de personnes compétentes

- que la livraison de 2015 vient de paraître fin 2016 avec l'annonce du directeur du MAH, dans la «Préface», que la version papier sera remplacée à l'avenir par une publication numérique et que les raisons économiques évoquées pour justifier ce choix semblent dérisoires en considération de la subvention municipale annuelle de plus de 33 millions de francs accordée au pôle muséal du MAH;
- que la suppression de la version papier réduirait de manière dramatique l'intérêt pour les chercheurs ainsi que le rayonnement des travaux scientifiques, y compris ceux consacrés aux collections du musée, aux artistes et aux monuments genevois, sans compter les comptes rendus archéologiques relatifs au territoire genevois et aux activités des archéologues genevois à l'étranger;
- que dans les études humanistes l'autorité des périodiques numériques est fort loin d'être reconnue; les revues sérieuses des musées importants ont toutes une version papier dont la tenue scientifique est garantie par un comité de lecture autre que le comité de rédaction, et que les études publiées dans les revues sans comité scientifique de lecture ne sont pratiquement plus prises en considération lors de la présentation de dossiers personnels;
- que, pour tous ces motifs, la sauvegarde de *Genava* est en quelque sorte la garantie que la recherche scientifique aura encore une place parmi les activités du MAH,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soumettre rapidement la décision de supprimer la publication de *Genava* à l'avis de personnes compétentes afin qu'au terme de cette consultation la direction du Musée d'art et d'histoire soit invitée à poursuivre le soutien au travail scientifique et de diffusion culturelle de *Genava* et, le cas échéant, à revenir sur sa décision.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 60 oui contre 10 non.

Motion: accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030

34. Motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Marie-Pierre Theubet, Sami Gashi, Patricia Richard, Simon Gaberell, Simon Brandt et Souheil Sayegh: «Accélérons la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs» (M-1272)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les investissements dans le domaine du sport représentent un pourcentage très réduit au plan financier d'investissement (entre 2 et 4% depuis au moins dix ans);
- le dernier centre sportif inauguré est le centre sportif de la Queue-d'Arve en 1993;
- le récent état des lieux mené sur les 24 centres sportifs de la Ville de Genève a montré un parc d'infrastructures vieillissantes et une occupation à saturation, alors que de nouveaux besoins sont émis par la population et les clubs;
- l'évolution démographique prévoit au moins 20 000 personnes (habitat-emploi) en ville de Genève à l'horizon 2030;
- dans les salles multisports les besoins des clubs sont couverts, mais elles sont à saturation avec peu de potentiel d'optimisation et l'offre de manifestations ne peut pas être augmentée;
- actuellement le manque d'une grande salle dédiée aux manifestations diminue l'offre d'entraînement;
- en matière de piscines, les besoins des clubs sont couverts, mais pas ceux des nageurs libres;
- on estime qu'il manque aujourd'hui 900 m² de bassins, et par rapport à la norme de l'Office fédéral du sport (OFSP) ainsi qu'aux autres cantons suisses, on compte peu de surface de natation extérieure par usager;
- les patinoires actuelles fonctionnent à saturation. D'après la norme OFSP (une patinoire pour 25 000 habitants), il manque six patinoires (à pondérer avec les stations de ski, les patinoires saisonnières, etc.);
- le Genève-Servette Hockey Club a besoin d'un équipement adapté aux exigences LNA / modèle économique du club;
- pour les terrains extérieurs, l'offre de terrains naturels est occupée à quasi-saturation, soit treize heures par semaine alors que, selon la norme OFSP,

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 4805.

Motion: interdire la distribution de sacs en plastique lors des événements organisés, financés ou soutenus par la Ville de Genève

douze à dix-huit heures sont préconisées. Par contre, les terrains synthétiques sont sous-utilisés, notamment faute de vestiaires suffisants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'accélérer la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs à l'horizon 2030;
- de refléter dans le treizième plan financier d'investissement (2018-2029) et suivants la mise en œuvre prévue de cette planification,
- de poursuivre ses discussions et sa collaboration avec les autres villes et communes genevoises afin de trouver des moyens de financement partagés permettant le développement de l'offre en matière de politique sportive.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 69 oui contre 1 non (1 abstention). (*Exclamations.*)

35. Motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Simon Gaberell, Jean Rossiaud et Joris Vaucher: «Bannissement des sacs en plastique» (M-1273)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le désastre environnemental que représente le plastique tant au stade de sa production qu'à celui de son élimination;
- qu'il faut cinq secondes pour produire un sac plastique, cinq minutes pour le consommer cinq cents ans pour le dégrader;
- que les sacs en plastique sont nocifs pour la faune et la flore;
- que les sacs de caisse engendrent une pollution visuelle de nos villes et campagnes;
- dans les salles multisports les besoins des clubs sont couverts, mais elles sont à saturation avec peu de potentiel d'optimisation et l'offre de manifestations ne peut pas être augmentée;
- que l'incinération des sacs en plastique engendre des rejets de dioxine, dangereux pour la santé;

¹ «Mémorial 174^e année»: Annonce, 4805.

Motion: pour une Forêt du souvenir sur le territoire cantonal

- que les sacs en plastique sont conçus à partir de matières fossiles non renouvelables et de plus en plus rares;
- que par exemple la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a emboîté le pas à 168 villes américaines qui ont déjà banni, tarifé ou taxé l’usage du sac plastique à usage unique, ce qui concerne un bassin de population de plus de 16 millions de personnes;
- que la ville marocaine de Taounate s’est déclarée ville sans sacs en plastique, une initiative décidée en marge de la COP 22 en novembre 2016 à Marrakech, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’interdire la distribution de sacs en plastique fabriqués à partir de dérivés du pétrole lors des actions, manifestations ou événements organisés, financés ou soutenus par la Ville de Genève;
- de renoncer à l’utilisation de sacs plastiques comme contenants pour les poubelles publiques de la Ville situées dans l’espace public.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est accepté par 48 oui contre 24 non.

36. Motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Olga Baranova, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Ulrich Jotterand, Marie-Pierre Theubet et Maria Pérez: «Création d’une Forêt du souvenir à Genève» (M-1274)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 37 non contre 34 oui.

(La motion reste inscrite à l’ordre du jour.)

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 4805.

Motion: élargir le périmètre de réaménagement de la place des Augustins

37. Motion du 8 mars 2017 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Laurence Corpataux, Jean Rossiaud, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Joris Vaucher, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Grégoire Carasso et Albane Schlechten: «Une place des Augustins ouverte sur le quartier» (M-1278)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la place des Augustins nécessite une réhabilitation très attendue par ses habitants;
- qu'un concours de projets d'aménagement urbain a été organisé en 2014 par la Ville de Genève;
- qu'une proposition du Conseil administratif devrait être déposée cette année devant le Conseil municipal pour l'aménagement de la place;
- que l'objet du concours était d'offrir aux habitants du quartier un aménagement de qualité et un espace convivial en adéquation avec les usages existants et futurs en toute saison;
- que le périmètre du concours ne prévoyait cependant pas de débordement de la place sur les rues qui l'entourent;
- que la concertation réalisée en 1999 déjà par la Ville de Genève, en collaboration avec la maison de quartier de Plainpalais, des associations d'habitants et de parents d'élèves et l'Association transports et environnement, prévoyait explicitement l'aménagement de la place des Augustins et de ses abords;
- que de nombreux commerçants bordent la place et installent des terrasses en saison estivale sur le tronçon de la rue Prévost-Martin, entre la place des Augustins et la rue John-Grasset, qui rencontrent un vif succès auprès des habitante-e-s et participent à l'animation du quartier;
- qu'une fermeture dudit tronçon à la circulation n'entraverait aucunement la mobilité dans le quartier et contribuerait au contraire à renforcer l'attractivité de la place pour les commerçants et les habitants;
- que le quartier manque d'espaces de rencontre et de places pour les habitant-e-s,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire une proposition au Conseil municipal en vue d'élargir le périmètre de réaménagement de la place des Augustins au tronçon de la rue Prévost-Martin, entre la place des

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 5201.

Motion: œuvre d'art en signe de bienvenue aux générations futures

Motion: une rue, une place ou une plaque pour Charles-Henri Favrod

Augustins et la rue John-Grasset et d'étudier une fermeture, même saisonnière, dudit tronçon à la circulation.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 39 oui contre 30 non (1 abstention).

- 38. Motion du 8 mars 2017 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Joris Vaucher, Ulrich Jotterand et Albane Schlechten: «Naître à Genève, un événement remarquable!» (M-1279)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 37 non contre 33 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 39. Motion du 8 mars 2017 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Laurent Leisi, Danièle Magnin, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Sylvain Thévoz, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Thomas Zogg, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret et Daniel Sormanni: «Une rue, une place ou une plaque pour Charles-Henri Favrod» (M-1280)².**

PROJET DE MOTION

Petit-fils d'un vigneron montreusien, Charles-Henri Favrod est né en 1927 et s'est éteint dans sa 90^e année, le 15 janvier 2017. Il a d'abord été journaliste avant de plonger dans le huitième art. Son talent de journaliste l'a amené à couvrir des guerres, comme l'Indochine et la guerre d'Algérie. Il a même été actif dans la médiation et a facilité le contact entre les belligérants lors des accords d'Evian en 1961 et 1962, honorant la politique des bons offices de la Suisse. Il a créé en 1985 le Musée de l'Elysée à Lausanne, premier musée européen dédié à la photographie.

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 5201.

² «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 5201.

Motion: une campagne d'affichage pour sensibiliser les employeurs à la problématique des discriminations liées à l'âge

Chevalier de la Légion d'honneur et officier des arts et des lettres en France, Charles-Henri Favrod a été honoré par diverses distinctions dans les quatre coins du monde. Il a porté haut la voix de la Suisse sur la scène internationale. De ce fait, il mérite que Genève lui rende hommage.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire en sorte qu'une rue, une place ou une plaque de la Ville de Genève porte le nom de Charles-Henri Favrod.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 49 oui contre 22 non.

40. Motion du 8 mars 2017 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Albane Schlechten, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Uzma Khamis Vannini, Pascal Spuhler, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Patricia Richard, Alia Chaker Mangeat, Lionel Ricou, Pierre Scherb, Vincent Schaller, Didier Lyon et Helena Rigotti: «Et si vous jugiez mon CV plutôt que mon âge» (M-1281)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'excellente campagne d'affichage qui se déroule dans le cadre de la semaine contre le racisme « Et si vous jugiez mon CV plutôt que mon origine – au travail, seules les compétences comptent»;
- la grande concurrence qui existe sur le marché de l'emploi genevois;
- que l'efficacité des différentes politiques de mise à l'emploi des jeunes et des seniors prises ces vingt dernières années est loin d'être démontrée;
- la nécessité de mettre l'accent sur la lutte contre les discriminations liées à l'âge, conformément à l'égalité des chances défendue par les droits de l'homme;
- les difficultés pour les jeunes fraîchement sortis des écoles pour trouver un premier emploi;
- l'augmentation importante du nombre de seniors (45 ans et plus) qui demandent l'aide de l'Hospice général;
- que le taux de chômage des plus de 50 ans est certes inférieur à celui des personnes plus jeunes, mais que les premiers rencontrent davantage de difficultés que les seconds à se réinsérer sur le marché du travail;

¹ «Mémorial 174^e année»: Annoncée, 5201.

Motion: élaboration et mise en place du nouveau concept muséal pour le MAH

- la problématique soulevée par plusieurs études sur l'«image» des jeunes et des seniors perçue par certains employeurs,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de mettre sur pied une campagne d'affichage pour sensibiliser les employeurs à cette problématique;
- de prendre contact avec la Confédération, le Canton et l'Association des communes genevoises (ACG) pour financer cette campagne.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté sans opposition (69 oui et 2 abstentions).

41. Motion du 20 mars 2017 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek et Vera Figurek: «Une nouvelle direction pour un nouveau Musée d'art et d'histoire» (M-1282)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 48 non contre 22 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

Le président. Nous allons poursuivre avec les urgences. J'ai accepté à la demande des auteurs de commencer par la résolution R-209, mais je dois préalablement vous soumettre une motion d'ordre de M. Pierre Gauthier demandant que les objets dont nous allons discuter lors de cette session soient traités en débat accéléré. (*Exclamations.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 42 non contre 28 oui (1 abstention).

¹ «Mémorial 173^e année»: Annoncée, 5955. Motion d'ordonnancement, 6232.

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani de sa fonction de maire de Genève

42. Résolution du 26 septembre 2017 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Pascal Spuhler, Patricia Richard, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat, Sophie Courvoisier et Pierre Scherb: «Démission immédiate de la mairie de M. Rémy Pagani suite à l'annulation de la votation municipale du 24 septembre 2017» (R-209)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- la décision de la Chambre constitutionnelle d'annuler la votation municipale du 24 septembre en raison d'irrégularités graves visant à influencer ou à fausser de manière essentielle le résultat du vote;
- la volonté d'induire gravement le citoyen en erreur par cette tentative de manipulation;
- la dissimulation de ces actes envers le Conseil municipal, malgré plusieurs demandes répétées envoyées à M. Rémy Pagani durant le mois d'août 2017;
- le coût à la charge de la collectivité publique qui ne saurait être payé par les contribuables;
- la responsabilité personnelle du maire dans ce que l'on peut qualifier de «cacade»;
- les mensonges répétés du maire devant le Conseil municipal dans cette affaire;
- l'impossibilité de garder un maire dont les actes ont été condamnés par la justice;
- le non-respect des décisions du bureau du Conseil municipal dans l'élaboration de la brochure de vote, ainsi que la non-consultation du Conseil administratif par le maire pour le rajout de *l'introduction du comité référendaire* dans la brochure de vote;
- la rupture totale de confiance avec l'actuel maire M. Rémy Pagani qui a tenté de tromper la population pour son seul profit politique,

le Conseil municipal demande au conseiller administratif M. Rémy Pagani de démissionner immédiatement de son poste de maire de Genève et de s'excuser publiquement.

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 2240.

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

Préconsultation

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, Monsieur le maire. Si je vous dis que le bien vivre ensemble exige des autorités qu'elles soient à la hauteur de leur engagement au service du bien commun, est-ce que cela vous dit quelque chose? J'espère bien, Monsieur le magistrat, car cela provient de votre discours de mairie. On le trouve sur le site internet de la Ville de Genève. Estimez-vous, à l'aune de cette affirmation, avoir été à la hauteur de votre engagement et mis le bien commun avant votre propre intérêt personnel?

Dans quel pays du monde peut-on voir des autorités tenter de tromper la population en mettant dans la brochure de votation officielle des arguments mensongers et fallacieux? Dans quel pays du monde ou plutôt dans quelle municipalité peut-on voir un maire dire, après s'être fait prendre la main dans le sac par la justice: «Je m'excuse, maintenant il faut passer à autre chose pour solde de tout compte...»? Dans quelle ville autre que la Ville de Genève, dirigée par son Conseil administratif de gauche, peut-on entendre un discours où on reconnaît une erreur seulement après que la justice nous le dise car on ne s'en était même pas rendu compte avant? Comme certains l'ont dit en France, imagine-t-on le général de Gaulle mis en examen? J'ai envie aujourd'hui de vous le demander: imagine-t-on le maire de la Ville de Genève condamné par la justice? Imagine-t-on que le maire de la Ville de Genève aille en Colombie faire des leçons en matière de droits de l'homme, qu'il aille à Berne pour l'élection du Conseil fédéral mais qu'il n'ait pas le temps de rédiger correctement une brochure de votation municipale?

Peut-on imaginer le Conseil municipal, lequel condamnait il y a trois mois la violation des droits de l'homme en Turquie et les atteintes à la démocratie, ne pas condamner l'atteinte à la démocratie commise par le maire, avec la complicité d'une majorité du Conseil administratif, en dehors de Guillaume Barazzone qui s'est opposé à toutes les modifications de la brochure voulues par M. Pagani?

J'ai un peu cherché à comparer cette situation... M. Pagani m'a fait penser au mythe de Pénélope. Vous savez, Monsieur Pagani, Pénélope, la femme d'Ulysse, qui avait une tapisserie et qui la défaisait la nuit parce qu'elle ne voulait pas arriver au bout... Eh bien, c'est exactement ce que vous avez fait dans ce référendum. Vous avez récolté toutes les signatures à vous tout seul et vous avez réussi à annuler ce référendum à vous tout seul également. J'en suis à me demander si c'est un acte manqué. Est-ce un acte manqué parce que vous avez estimé que la population risquait de vous donner tort? Que vous avez donc jugé nécessaire de tronquer la brochure de vote en y mettant des choses totalement fausses?

Comment peut-on imaginer, Monsieur Pagani, que vous vous contentiez de vous excuser et que l'on passe à autre chose? Si je vous dis Robert Hensler, Gérard

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

Ramseyer, Roger Beer, ça vous dit quelque chose? Ce sont trois personnalités genevoises que vous avez clouées au pilori sur la place publique en tant que député, en tant que syndicaliste, auxquelles vous n'avez pas laissé une deuxième chance quand elles se sont excusées.

Vous vous réfugiez derrière votre élection mais jusqu'à preuve du contraire, la population ne vous a pas élu maire, elle vous a élu conseiller administratif. Or, vous vous réfugiez derrière le scrutin populaire pour dire que vous ne quitterez pas votre fonction de maire. C'est de la lâcheté, c'est de la malhonnêteté et c'est vraiment prendre la population une deuxième fois pour des imbéciles.

Personne dans cette enceinte n'a jusqu'ici demandé votre démission du Conseil administratif, car vous êtes effectivement élu par le peuple. Par contre, vous avez été désigné maire. Or, quand on accepte la charge de maire, on accepte les responsabilités qui vont avec. Parmi celles-ci, il y a trois choses: l'équité, la responsabilité et le fait de représenter toute la population et pas seulement son camp, son parti et son groupuscule politique. C'est précisément ce qui vous est reproché dans l'élaboration de cette brochure de vote.

Monsieur Pagani, avez-vous déjà lu *L'Esprit des lois* de Montesquieu? Vous me le direz tout à l'heure, et dans le cas contraire je vous l'offrirai volontiers, car vous y apprendrez que Montesquieu théorise l'exercice du pouvoir en expliquant justement que les hommes de pouvoir vont souvent en abuser et que, pour l'empêcher, il faut que le pouvoir arrête le pouvoir. C'est ce qui s'est passé avec la décision de la Chambre constitutionnelle, et c'est ce qui va se passer ce soir encore. Il faut que d'autres autorités empêchent de tels abus de pouvoir de se produire.

Que se serait-il passé, en effet, si cette votation n'avait pas été annulée? Pensez-vous sérieusement, Mesdames et Messieurs, que M. Pagani se serait excusé après coup? Qu'il n'aurait pas recommencé plus tard? Non! Alors c'est un peu facile de venir dire, Monsieur le magistrat, que vous vous excusez après avoir été condamné, d'autant que ce n'est pas faute de vous avoir prévenu, le président du Conseil municipal Jean-Charles Lathion, ma collègue Marie Barbey-Chappuis et moi-même... Combien de mails vous avons-nous envoyés cet été pour vous dire que cette brochure de vote n'allait pas, pire, qu'elle était tronquée?

Or, qu'est-ce que vous avez fait? Ou vous ne nous avez pas répondu, trop occupé que vous étiez au profit des droits de l'homme en Colombie, ou vous avez fini par nous dire que vous aviez fait tout juste. Et maintenant que la justice vous a condamné, vous dites du bout des lèvres: «Je suis désolé, j'ai commis une faute, je ne recommencerai pas.» C'est la moindre, Monsieur Pagani, que vous ne recommenciez pas... Mais c'est quand même un comble que vous fassiez comme si vous le découvriez maintenant, alors que nous vous avons prévenu pendant des mois!

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

Dois-je croire que le maire de Genève est irresponsable et qu'il ne se rend pas compte de ce qu'il fait? Dois-je croire, étant donné que vous nous avez demandé hier de vous pardonner, que faute avouée est à moitié pardonnée et que ce soir vous nous demanderez à nouveau de vous pardonner au motif que vous ne savez pas ce que vous avez fait? Sincèrement c'est l'impression que j'en ai. Vous essayez de nous vendre depuis hier – c'est ce que vous nous dites – que vous ne vous êtes pas rendu compte de ce que vous avez fait mais que maintenant que la justice vous l'a dit, vous vous en rendez compte et promettez de ne plus recommencer.

Eh bien, Monsieur Pagani, nous ne sommes pas à l'école où on punit les élèves pour qu'ils apprennent à ne plus recommencer... Nous sommes les autorités de cette municipalité. Et qui peut imaginer la ville de Genève, patrie des droits de l'homme, comme certains aiment tant à le rappeler, avoir un maire qui a violé un de ses principes élémentaires, c'est-à-dire la démocratie? Personne et en tout cas pas, je l'espère ce soir, une majorité du Conseil municipal. Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de faire bon accueil à la résolution qui demande que M. Pagani abandonne sa fonction de maire, qu'il tire les conséquences de ses actes et qu'il reste dans sa seule charge de conseiller administratif.

Si M. Pagani ne le fait pas, malgré les demandes du Conseil administratif et du Conseil municipal, il ne faudra pas nous parler dans quelques semaines, dans quelques mois de confiance entre le Conseil municipal et le Conseil administratif parce que nous ne pourrons plus jamais faire confiance à un Conseil administratif qui a tenté de nous tromper, qui a tenté de tromper la population et qui, pire que tout, nous a pris pour des imbéciles.

Devoir recourir à la justice pour faire annuler une votation était la dernière chose que nous souhaitions faire. Cela étant, étant donné qu'on a en face de soi des gens qui pensent que leur intérêt est au-dessus des lois, qui sont prêts à violer les principes élémentaires de la démocratie pour tenter de gagner une victoire politique, nous n'avons pas eu d'autre choix, comme le disait Montesquieu, que d'arrêter le pouvoir en actionnant un autre pouvoir.

M. Pagani ne peut pour toutes ces raisons décentement pas rester dans sa fonction de maire. S'il ne le comprend pas ce soir, j'ose espérer que, d'ici quelques semaines, d'autres finiront par le lui faire comprendre, à moins que ses collègues du Conseil administratif n'y parviennent dans l'intervalle. Il n'empêche que ce n'est pas parce que ses collègues du Conseil administratif commencent à dire depuis quelques jours que c'est tout de sa faute...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal...

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

M. Simon Brandt. ... qu'il faut s'exonérer de leur responsabilité. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 40 oui contre 32 non.

M. Pascal Holenweg (S). J'interviens à ce stade pour défendre le premier amendement qui vous a été distribué, ou plutôt le deuxième puisque nous avons inversé le traitement de la résolution R-209 et celui de la motion M-1313. Les deux amendements ont d'ailleurs à peu près le même sens sur le fond.

Quelles qu'en soient les raisons, l'annulation d'un scrutin trois jours avant sa clôture est un dommage politique, un dommage démocratique considérable et il n'est évidemment pas question de nier ce dommage. Il est incontestable que ce feuilleton navrant cause un dommage politique et il rappelle assez furieusement d'ailleurs à ceux qui les ont connus, qui les ont vécus ou qui y ont assisté les feuilletons du 25 rue du Stand ou celui, un peu plus amusant, des amendes à Dédé... Ce dommage politique, c'est la privation de l'exercice concret, réel, pour les habitants de la ville, de leurs droits politiques.

La votation a été annulée trois jours avant l'ouverture des urnes. Au moment où elle a été annulée, plus de 25 000 personnes avaient déjà voté. Dans les trois jours qui ont suivi, plusieurs milliers de personnes ont encore voté. Le dimanche matin, nous étions quelques-uns devant quelques bureaux de vote de la ville de Genève pour faire signer une initiative qui a d'ailleurs abouti depuis et nous avons vu arriver des gens, l'enveloppe de vote municipale à la main, qui croyaient pouvoir voter... Le dommage démocratique, il est là. Il est dans le fait que, pour quelque raison que ce soit, un scrutin a été annulé. C'est ce dommage-là auquel il s'agit maintenant de répondre. Il y a un dommage politique à l'exercice des droits démocratiques et, face à ce dommage, il y a deux attitudes contradictoires, on va les entendre toute la soirée dans ce Conseil... Il y a l'attitude de ceux qui veulent l'exploiter et l'attitude de ceux qui veulent y remédier.

L'attitude de ceux qui veulent l'exploiter est celle de ceux qui veulent régler des comptes, faire la peau aux politiques à défaut d'autre chose, à tout le moins à un conseiller administratif et si possible en entraînant ses collègues dans sa chute, sauf peut-être l'un d'entre eux. Or, ceux-là n'ont pas les moyens de leurs ambitions, car le Conseil municipal n'a aucune possibilité de sanctionner un conseiller administratif pas plus que le Conseil administratif ne peut sanctionner un conseiller municipal. Un conseiller administratif ne peut être sanctionné que par le Conseil d'Etat, par le tribunal ou par lui-même. Les deux propositions de la droite coagulées relèvent donc toutes les deux de la gesticulation. Vous voulez faire le procès de Rémy Pagani, Mesdames et Messieurs, mais le Conseil muni-

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

cipal n'est pas un tribunal, fort heureusement d'ailleurs pour tout le monde, y compris pour le Conseil municipal lui-même. Chaque fois qu'on a essayé de transformer des parlements en tribunaux, on a abouti à des jugements aberrants, à des dénis de justice et à des décisions stupides.

A côté de l'attitude de ceux qui veulent exploiter le dommage démocratique, il y a l'attitude de ceux qui veulent réparer le dommage commis à l'égard de l'exercice des droits démocratiques, et nous sommes de ceux-là. Il n'y a qu'un moyen, un seul, de réparer ce dommage, c'est d'organiser un nouveau vote et donc de demander au Conseil d'Etat de le faire le plus vite possible, si tant est que ce soit possible et légal. (*Remarque.*) Nous vous proposons donc de le demander. Pour le reste, nos querelles d'ego à défaut de conjurations d'égaux, nos souffrances d'amour-propre, nos guéguerres de territoire, franchement, les habitantes et les habitants de la ville n'ont en certainement pas grand-chose à battre.

Nous étions quelques-uns tout à l'heure sur la place de la Fusterie à témoigner de notre solidarité avec les Catalans qui se battent pour pouvoir exprimer un avis sur un sujet un peu plus important que celui dont nous avons à traiter. Nous espérons ne pas avoir à demander un jour aux Catalans d'avoir à manifester à Barcelone pour défendre l'exercice de nos droits démocratiques...

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'accepter le premier amendement général à la résolution proposée par la droite. Il se présente comme suit:

Projet d'amendement

«Considérant:

- que la votation communale du 24 septembre sur les quatre référendums contre différentes coupes dans le budget 2017 a été annulée, alors que plusieurs dizaines de milliers de personnes y avaient déjà participé;
- qu'il importe de garantir au corps électoral l'exercice de ses droits politiques, en l'espèce de se prononcer en temps utile sur les objets des quatre référendums,

le Conseil municipal:

- estime que le seul moyen de respecter le droit du corps électoral de se prononcer sur des objets contre lesquels quatre référendums ont été lancés et ont abouti est de faire en sorte qu'une nouvelle date de votation soit fixée par le Conseil d'Etat dans le plus proche délai possible, en tout état de cause, tenant compte de la spécificité des objets en votation, encore dans le courant de l'année 2017;

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

- ne doute pas que le Conseil d’Etat aura à cœur et trouvera le moyen de permettre l’expression d’un choix démocratique dans un délai qui ne le rende pas illusoire.»

Cet amendement transforme «cette résolution d’un règlement de compte» en une demande d’exercice des droits démocratiques, puisque quelque 20 000 personnes ont demandé à pouvoir les exercer et qu’il est a priori du rôle et de la légitimité d’un Conseil municipal de permettre aux habitants de cette ville d’exercer leurs droits démocratiques, pas seulement de nous regarder régler nos propres comptes. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs du Conseil administratif, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement ce soir nous débattons d’une chose que l’on peut qualifier de grave. Monsieur Pagani, vous avez été élu en 2015 avec sauf erreur un peu plus de 15 000 voix. Ces votes n’étaient pas que les vôtres, c’était ceux de l’ensemble des militants de gauche qui voulaient un collègue à majorité de gauche. Pour ces quatre référendums, vous avez rassemblé grosso modo une vingtaine de milliers de signatures, ce qui signifie que près de 5000 personnes ont signé quatre fois. Ce n’était pas que vos signatures, Monsieur Pagani. Les gens qui ont signé avaient envie de s’exprimer dans les urnes par rapport aux décisions qui avaient été prises dans ce Conseil municipal.

Aujourd’hui, on se retrouve dans cette situation parce que vous avez égoïstement pris la décision de manipuler les arguments, malgré les divers échanges que nous avons eus dans le cadre du bureau. M. Simon Brandt vous l’a largement expliqué, je n’ai pas besoin de revenir là-dessus. On se retrouve dans cette situation catastrophique, déplorable pour tous les électeurs, pour tous les gens qui ont voulu s’exprimer démocratiquement dans cette république, et vous nous présentez des excuses que je considère relativement plates.

Le président. Monsieur le conseiller municipal, vous vous adressez au président...

M. Pascal Spuhler. Je m’adresse bien sûr à vous, Monsieur le président, et j’espère que vous transmettez bien tous mes propos à M. Pagani, des fois qu’il n’entende pas bien... Parce que j’ai de temps en temps l’impression qu’il entend mal les messages, surtout ceux que le bureau vous a adressés cet été, lorsque nous avons essayé de proposer un argumentaire un peu plus équilibré. M. Pagani s’est assis dessus, on peut dire ça comme ça.

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

Depuis le 1^{er} juin, Monsieur le magistrat – vous transmettez toujours, Monsieur le président –, vous êtes le maire de Genève. Vous n’êtes pas le maire d’un groupement, d’un groupuscule ou d’un ensemble de la population, mais de toute la population. Et c’est ça, le problème... Tout le problème est là! Vous auriez été un simple conseiller administratif représentant un groupe politique, on aurait pu dire: «Bon, il a fait une erreur, il s’excuse, OK...» Mais là, ce n’est pas la même chose, vous êtes le maire de tous les citoyens de Genève, même si certains ont l’air de dire que c’est honorifique. Non, Monsieur Pagani, vous êtes le patron de ce collègue – vous transmettez, Monsieur le président.

La situation est grave mais pas désespérée si j’ose me permettre cette petite touche d’humour... La situation est grave mais pas désespérée parce que vous pouvez toujours démissionner. Vous pouvez rester au Conseil administratif, vous avez été élu, honorablement élu même. Mais ce n’est pas pareil pour votre fonction de maire, car c’est votre collègue qui vous a élu. C’est un privilège, c’est surtout une représentation très importante pour les Genevoises et les Genevois. C’est une représentation internationale. La preuve, c’est que vous êtes encore allé cet été prôner la paix je ne sais plus où en Amérique du Sud.

Je pense que vous devez réellement réfléchir à cette situation, car vous avez fauté. Ce n’est pas la première fois que vous recevez des avertissements. Ce n’est pas la première fois que vous faites du bricolage à votre manière. Je pense qu’un maire doit être droit dans ses bottes. Il ne peut pas se permettre de faire du bricolage avec des argumentaires pour faire pencher la balance ou pour manipuler les opinions publiques. Je pense réellement, et c’est malheureux, que vous devez démissionner.

Le président. Merci. Compte tenu du nombre d’intervenants qui souhaitent encore la parole, le bureau propose de clore la liste. Je passe la parole à M^{me} Khamis Vannini.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Les faits sont graves. Ils sont graves parce que la population ne peut pas s’exprimer démocratiquement sur une question qui lui tient à cœur et sur laquelle, il faut le reconnaître, M. le maire, M. Pagani s’est aussi retrouvé sur le terrain afin de lui permettre de s’exprimer. La situation est grave parce que ces personnes ont attendu ces votations. Nous trouvons extrêmement grave que la commune et ses habitants ne puissent se prononcer sur ces coupes.

Cela dit, notre démocratie fonctionne. Nous avons une Cour correctionnelle. Elle s’est prononcée sur cette question... constitutionnelle, pardon... (*Rires.*) Je

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

vous avais déjà condamné, Monsieur le maire, je vous prie de m'excuser... Nous avons une Cour constitutionnelle qui s'est prononcée sur cette question. Or, la séparation des pouvoirs, c'est la beauté de la démocratie, de notre démocratie.

La séparation des pouvoirs, c'est la force de notre politique, c'est le fait que le premier magistrat puisse par exemple se prononcer sur quelque chose qui concerne les parkings, que la Cour constitutionnelle se prononce sur des votations concernant les Transports publics genevois et aussi lorsqu'elle le fait sur les brochures de vote.

La Cour ayant tranché, il appartient désormais au Conseil d'Etat de se prononcer sur cette question, ce n'est pas à cette enceinte de le faire. Cela étant, l'aspect politique sera bien présent. C'est à la population de savoir si elle entend à nouveau faire confiance au magistrat qui est allé dans les rues faire signer les référendums mais qui a également participé à la rédaction de cette brochure et qui, aujourd'hui, fait que cette population ne peut pas voter. C'est la population qui décidera dans quel sens elle veut aller. Il n'empêche que dans cette enceinte, en respect de la démocratie et de la séparation des pouvoirs, qui fait la force de cette démocratie, les Verts ne soutiendront pas une demande de démission du magistrat de la mairie, car il appartient effectivement au Conseil d'Etat de sanctionner ce qui s'est passé.

J'ajouterai un dernier élément. Si nous demandons à chaque fois des choses qui ne sont pas acceptables et qui ne relèvent pas du respect de la séparation des pouvoirs, alors même que notre démocratie fonctionne, puisque la Cour s'est prononcée, cela met une pression supplémentaire sur le pouvoir judiciaire parce qu'il doit en plus de tout cela tenir compte des réactions totalement disproportionnées des élus. Ce n'est pas admissible non plus. C'est pourquoi les Verts ne soutiendront pas cet objet. Nous vous remercions de votre attention.

M. Pierre Scherb (UDC). L'heure est grave. Mais ce qui est plus grave encore, c'est que ni M. Rémy Pagani ni le Conseil administratif dans sa totalité ne l'ont compris. La votation de ce dimanche 24 septembre 2017 portant sur quatre référendums a été annulée. C'est une première pour la ville de Genève. Nous osons espérer que ce sera la dernière violation crasse des droits politiques des électeurs genevois, et notamment de leur droit de se former librement leur opinion et de l'exprimer par un vote fidèle et sûr de leur volonté. Que s'est-il donc passé pour que Rémy Pagani soit devenu «le déshonneur de Genève», selon l'appréciation de la *Tribune de Genève*?

La loi sur l'exercice des droits politiques prévoit que le Conseil administratif fournisse des explications aux électeurs et éventuellement un commentaire des autorités et des auteurs du référendum. Le Conseil administratif a l'obligation de

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

fournir une synthèse brève et neutre, de défendre de manière objective le point de vue du Conseil municipal, tout en ajoutant éventuellement son avis et celui d'une minorité importante du Conseil municipal.

Avant la publication de son texte, le Conseil administratif l'avait soumis au bureau du Conseil municipal. En l'occurrence, le bureau a immédiatement constaté que le commentaire du Conseil administratif n'avait rien de bref et encore moins de neutre. Il l'a donc sensiblement modifié. Tous les partis représentés au Conseil municipal ont accepté ces changements. Au lieu de tenir compte des remarques du bureau selon l'obligation légale, Rémy Pagani a changé le texte – il l'a fait apparemment tout seul – en y ajoutant un texte de sa propre formation politique, le parti d'extrême gauche Ensemble à gauche, et il est même probable qu'il l'ait écrit lui-même. Rappelons d'ailleurs qu'il avait déjà mouillé sa chemise en collectant personnellement, publiquement et de manière soutenue une partie des signatures pour les quatre référendums.

Mais, Monsieur Pagani – vous transmettez, Monsieur le président –, à trop tirer sur la corde, elle finit par rompre... Quand la majorité du Conseil municipal, quelques citoyens engagés et le bureau du Conseil municipal ont appris quel chef-d'œuvre de propagande vous aviez créé en lieu et place de la synthèse brève et neutre, ils se sont adressés à plus puissant que vous.

La Cour constitutionnelle n'a pas eu besoin d'examiner l'affaire durant des années, tellement la violation crasse des droits politiques des Genevois était évidente. Elle a constaté que le Conseil administratif avait influencé de manière inadmissible les citoyens en les induisant gravement en erreur. Ces irrégularités sont d'autant plus graves qu'elles émanent des autorités, en l'occurrence de notre maire en personne.

Il y a plus grave encore. L'article 19 de la loi sur l'exercice des droits politiques dispose que la date des opérations électorales doit être fixée au moins quinze semaines avant le dernier jour du scrutin. Dans l'hypothèse où le Conseil d'Etat fixerait immédiatement une date en remplacement de la votation annulée, cette dernière pourrait avoir lieu au plus tôt le 14 janvier 2018, à savoir après la fin de la validité du budget attaqué par référendum.

Qu'à cela ne tienne. Rémy Pagani a indiqué au journaliste de la *Tribune de Genève* que le Conseil administratif demande au Conseil d'Etat de fixer une nouvelle date de votation avant la fin de l'année. Cette fois-ci, il ne veut pas seulement induire les électeurs en erreur, il exige que le Conseil d'Etat se mette hors la loi pour couvrir l'incurie d'une seule personne, celle du maire de Genève. Une fois de plus, les autres conseillers administratifs dans leur majorité ont couvert les agissements de Rémy Pagani et ne se sont pas opposés à cette façon particulière de faire, alors qu'ils en avaient le devoir. Il faut quand même avoir un sacré culot pour encaisser une défaite majeure devant la Cour constitutionnelle parce qu'on

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

a tenté d'induire gravement l'électeur en erreur et appeler deux jours plus tard les autorités cantonales à suivre son exemple en violant la loi à leur tour!

Les excuses que Rémy Pagani a formulées hier soir n'en étaient pas en réalité. Il s'agit plutôt d'une justification de ce qui est injustifiable. Pas un seul mot au sujet d'un remboursement du dommage causé pas seulement à la Ville de Genève mais aussi aux partis qui ont dû combattre les quatre référendums. Le maire parle d'une «erreur d'appréciation» et de «maladresse» quand la Cour constitutionnelle mentionne des irrégularités graves et intentionnelles émanant des autorités. La seule chose que Rémy Pagani regrette vraiment, c'est que les électeurs n'aient pas pu voter ses quatre référendums.

Si la Cour de justice n'a pas mentionné les contre-vérités ou mensonges contenus dans le texte de la brochure électorale, c'est uniquement parce qu'elle n'a pas eu besoin d'aller jusque-là. Elle s'est arrêtée après l'examen de l'inadmissibilité de l'introduction du comité référendaire, tellement la manipulation était évidente. Nulle part dans son jugement la Cour constitutionnelle n'a cependant considéré que le texte ne contenait pas de contre-vérités ou de mensonges, et M. Pagani a eu l'audace hier soir de continuer sa campagne de désinformation en prétextant que la majorité du Conseil administratif s'était opposée aux coupes budgétaires ayant fait l'objet du référendum, alors qu'elle avait en réalité proposé elle-même près de trois quarts des coupes.

La comédie que M. Pagani nous joue, avec la complicité du Conseil administratif et la gauche, n'a que trop duré.

Le président. Il vous reste vingt secondes...

M. Pierre Scherb. Oui, dix secondes... Nous appelons donc le Conseil d'Etat à révoquer le maire de Genève pour faute grave dans l'exercice de ses fonctions et pour infraction grave aux lois et règlements. D'ici là je vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à accepter et la motion M-1313 et la résolution R-209 qui ont été présentées en urgence.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que la situation est difficile et quand même assez grave. Je dois dire que les propos tenus hier soir par M. Pagani dans cette enceinte mais aussi à la télévision, puisque je l'ai vu chez M. Décaillet, ne m'ont pas du tout convaincu.

Ils ne m'ont pas du tout convaincu parce que la situation est claire. Lorsque ces textes sont parvenus au bureau du Conseil municipal, celui-ci a fait son travail.

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

On n'a pas touché au texte des référendaires, on s'est attachés à rendre la position de la majorité de ce Conseil municipal compréhensible et équilibrée. Malheureusement, M. Pagani n'a pas tenu compte de nos propositions. Qui plus est, il a rajouté ce fameux «chapeau» entre guillemets à l'avantage des référendaires. Je crois que la problématique est bien là. Il est difficile de croire que tout cela n'a pas été volontaire.

Dans cette situation, l'attitude du Conseil administratif n'est pas très claire. On a en tout cas eu quelques messages contradictoires. Dans son communiqué il se désolidarise à la fin de M. Pagani, mais est-ce que les propositions de modification du texte ont été présentées à toutes les étapes au Conseil administratif et est-ce que le Conseil administratif a voté à toutes les étapes? M. Pagani dit que oui. D'autres du Conseil administratif disent non. Certains disent qu'ils se sont opposés, d'autres qu'ils se sont abstenus. Tout ça devra être éclairci par le Conseil d'Etat, puisque ce dernier a communiqué aujourd'hui qu'il se saisissait de cette affaire et qu'il a d'ores et déjà demandé tous les documents, c'est-à-dire les procès-verbaux du Conseil administratif j'imagine. Mesdames et Messieurs, cette situation est grave! Finalement on aboutit à quoi? On a floué la majorité de ce Conseil municipal avec une brochure inadmissible et on a floué également ceux qui voulaient voter. Vous avez donc réussi l'exploit de vous mettre tout le monde à dos.

Le Conseil d'Etat a été très clair, il a déjà répondu, vous le transmettez, Monsieur le président, à M. Holenweg qui s'en fiche, il a quitté la salle, mais qui dit qu'il faut que le Conseil d'Etat fasse une votation avant la fin de l'année. Ce n'est pas possible en regard de la loi. Le Conseil d'Etat, constatant que l'article 19 de la loi sur l'exercice des droits politiques ne laisse aucune place à l'interprétation, considère qu'il n'est pas possible d'y déroger. Comme l'a dit tout à l'heure mon collègue M. Scherb, on ne va pas déroger à la loi, on ne va pas violer la loi au prétexte que la loi a précédemment été violée! C'est donc parfaitement clair, ce référendum ne pourra avoir lieu d'ici à la fin de l'année. Il sera donc sans objet en 2018, puisqu'il s'agit du budget 2017. Ma foi, c'est la conséquence de l'attitude ou des actes de M. Pagani, confirmés ou pas, approuvés ou pas par le Conseil administratif, l'avenir nous le dira.

Cette situation est donc juste inadmissible, et c'est la raison pour laquelle nous soutenons cette résolution. Au bout de la course, on s'aperçoit que tout le monde a été floué dans cette affaire et qu'il s'agit en réalité d'un abus d'autorité et de la gestion déloyale des intérêts publics, ce n'est rien moins que ça. Nous ne pouvons l'admettre. Il ne s'agit pas de faire un pataquès, de savoir qui doit décider quoi. Le Conseil d'Etat prendra ses responsabilités – j'espère qu'il les prendra! – mais nous, dans cette enceinte, nous devons dire aussi notre insatisfaction parce que ce n'est pas normal qu'on en arrive à une situation pareille. C'est quand même une situation assez inédite. Je pense qu'elle méritait un débat et qu'elle méritait d'être dénoncée, et c'est la raison pour laquelle nous soutiendrons cette résolution.

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani de sa fonction de maire de Genève

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce qui je crois nous réunit tous sur ces bancs du Conseil Municipal, c'est l'amour de la politique, l'amour de la politique avec un grand P, la politique qui gouverne, qui fixe un cap, qui donne une vision, qui donne une vision porteuse de sens. Et en politique, Monsieur Pagani, nul n'est dispensé d'avoir des principes et d'y rester fidèle. Au contraire, je crois qu'il y a même un devoir d'exemplarité. Or, aujourd'hui, de mon point de vue, cette politique, vous l'avez salie. Pour la crédibilité de nos institutions, pour la crédibilité de la politique, cette affaire que nous avons à traiter aujourd'hui en Ville de Genève est dévastatrice, et je le regrette sincèrement.

Comme nous avons eu l'occasion de le dire, le Parti démocrate-chrétien n'a pas déposé ce recours avec le Parti libéral-radical, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre de gaieté de cœur, car nous considérons que le débat politique doit d'abord se faire sur le terrain des idées, non pas sur le terrain judiciaire. Nous étions prêts à expliquer aux électeurs les choix et les arbitrages que nous avons faits dans le cadre du budget 2017. Mais par votre comportement inadmissible, Monsieur le maire, vous avez confisqué ce débat d'idées. Vous nous avez contraints à recourir aux tribunaux pour défendre les droits populaires.

Vous avez ainsi privé les électeurs et les électrices de notre commune de la possibilité d'exprimer leurs opinions dans les urnes. Vous les avez privés d'une décision qui leur revenait de droit et, je rejoins le Parti socialiste, je regrette sincèrement que les électeurs ne puissent, temporairement du moins, se déterminer sur ces référendums. Cela étant, je crois qu'il ne faut pas inverser les responsabilités, si les citoyens sont privés aujourd'hui temporairement de s'exprimer sur ces quatre référendums, la droite n'en est en rien responsable. Le seul responsable est à rechercher sur les bancs d'en face.

Il ne suffit pas, Monsieur le maire, de décréter que vous êtes encore capable, en tout cas en mesure d'assumer votre fonction de maire pour que ce soit réellement le cas. De notre point de vue, la confiance est rompue et elle ne va pas se construire comme ça par miracle. La faute dont vous vous êtes rendu coupable est grave. La décision de justice est extrêmement sévère. J'invite tous les citoyens de la ville de Genève à lire l'arrêt de la Chambre constitutionnelle. C'est absolument sidérant de voir que vous avez quasiment faux sur toute la ligne. Vous avez joué avec les droits politiques, vous avez perdu; maintenant vous devez assumer.

Vous nous dites qu'il s'agit d'une «erreur d'appréciation», d'une négligence. Eh bien moi, Monsieur Pagani, je suis depuis le début convaincue que vous saviez très bien ce que vous faisiez. Pour preuve, lorsque début juillet je vous ai contacté pour obtenir des chiffres officiels du Conseil administratif, puisque nous étions occupés avec mon collègue Simon Brandt à rédiger les textes de la majorité de droite, vous nous avez transmis des chiffres erronés. Ces chiffres faisaient porter

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

l'essentiel des coupes du référendum numéro 3 sur le Conseil municipal, alors même qu'elles émanaient des arbitrages du Conseil administratif. C'est finalement l'un de vos collègues qui a dû deux jours plus tard rectifier les fausses informations que vous nous aviez transmises – je n'oserai pas dire *sciemment* même si je le pense très fortement. Il a dû rectifier ces fausses informations de manière à éviter que des chiffres faux, erronés ne figurent dans la brochure de votation. La suite, nous la connaissons: de graves irrégularités et un immense gâchis...

C'est un immense gâchis, car les textes que nous avons rédigés au nom de la droite élargie avaient été avalisés par le bureau, par une très large majorité qui dépassait le clivage gauche-droite et qu'ils avaient été rédigés dans un souci constant de donner les clés de compréhension aux électrices et aux électeurs de manière à leur permettre de se forger une opinion en toute liberté. Cet immense gâchis, Monsieur le maire, je crois que la plupart de vos collègues du Conseil administratif en sont aussi responsables. Je pense en particulier à l'attentisme coupable de M^{me} Alder et de M. Kanaan. Mais ce soir, Monsieur Pagani, c'est de vous qu'il est question et c'est de vous que nous attendons une décision.

Vous construisez votre défense en nous disant que vous êtes un militant. Et alors, Monsieur Pagani? Être militant ne dispense pas de respecter la loi!

Le président. Adressez-vous au président, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Marie Barbey-Chappuis. Vous construisez votre défense sur le fait que vous n'avez pas menti. C'est faux, Monsieur Pagani, vous avez menti à beaucoup d'entre nous dans cette enceinte. Lorsque Simon Brandt et moi-même avons découvert le 24 août la brochure de votation sur le site de l'Etat de Genève, nous vous avons immédiatement contacté pour nous étonner de cette introduction du comité référendaire. Votre réponse a été de dire que vous en aviez discuté avec le Service des votations et élections et que nous avions fait ce choix ensemble. Ce mail, je l'ai ici dans mon ordinateur; il est adressé à moi et à M. Simon Brandt, et vous avez mis en copie tous les chefs de groupe de la majorité du Conseil municipal. Eh bien, ce que vous nous avez écrit dans ce mail, Monsieur Pagani, est faux, c'est un mensonge et, franchement, je suis émue en vous le disant, je trouve que c'est totalement scandaleux de votre part que vous vous soyez permis de mentir à des élus qui demandaient des explications sur une brochure de votation. Une brochure de votation est indissociable de notre démocratie directe, c'est presque sacré. C'est le matériel de vote, Monsieur Pagani, ce n'est pas rien du tout.

Alors comment pouvez-vous encore prétendre ce soir représenter les électrices et les électeurs de la ville de Genève alors que vous avez tenté de les tromper?

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

Comment pouvez-vous encore prétendre organiser les futurs scrutins en ville de Genève alors que, par votre faute, une votation a été annulée? Comment pouvez-vous encore prétendre à la fonction de maire alors que vous avez plongé notre commune dans une grave crise institutionnelle qui, de surcroît, se prolonge par votre entêtement et votre refus de démissionner de la fonction de maire? Et comment pouvez-vous continuer à exercer la fonction de maire alors que vous avez été pris en flagrant délit de mensonge en nous écrivant des choses fausses à nous, des élus du Conseil municipal?

Si vous avez du respect pour toutes celles et tous ceux qui dans cette enceinte aiment la politique, vous devez renoncer aujourd'hui à votre fonction de maire. Si vous avez du respect pour toutes celles et tous ceux qui s'engagent chaque jour dans cette enceinte pour défendre leurs idées, vous devez renoncer à votre fonction de maire. Si vous avez du respect pour nos institutions, vous devez renoncer à votre fonction de maire et, plus que tout, si vous avez le moindre respect pour les citoyens et les citoyennes de la ville de Genève, vous devez renoncer à votre fonction de maire. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (LR). On a beaucoup dit sur cette culpabilité, sur cette faute. On est venu dire aussi – c'est un élément qui m'étonne – que M. Pagani s'est excusé. Alors vous transmettez, Monsieur le président, à M. Pagani que moi je n'ai pas vraiment entendu d'excuses de la part de M. Pagani. Ou alors du bout des lèvres... On l'a entendu dire, attendez que je retrouve... Oui, il a admis «avoir fait une erreur d'appréciation»... Enfin, est-ce que vous voyez quelqu'un condamné dans un tribunal, qui fait un délit dire qu'il a fait une erreur d'appréciation, alors que la loi a été violée? Nous avons vu M. Pagani non seulement dans cette enceinte mais on l'a vu aussi dans les médias, entre autres au téléjournal de la Radio Télévision Suisse (RTS). Là encore, je n'ai pas eu du tout l'impression que M. Pagani s'excusait... Là aussi il a dit qu'il y avait eu une «erreur d'appréciation» et il a poursuivi en disant qu'on avait «soustrait» à la population son droit de vote. Mais enfin, on est là dans un retournement de situation absolument incroyable!

A entendre M. Pagani – vous transmettez, Monsieur le président – ce serait la justice qui est coupable d'avoir annulé cette votation, puisque, comme l'a dit M. Pagani sur la RTS, on a soustrait à la population son droit de vote. Certes c'est un «on» neutre, mais il ne dit pas: «J'ai soustrait à la population son droit de s'exprimer.» Parce que je rappelle que le seul qui a attaqué le droit de vote, peut-être avec une sorte de complaisance du Conseil administratif, c'est M. Pagani. C'est M. Pagani, par son attaque contre le droit donc contre nos libertés, contre notre démocratie puisque, pour qu'il y ait liberté de vote, il ne faut pas qu'il y ait manipulation, c'est quand même très clair.

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

Alors non seulement cette affaire est très grave, mais les réactions qu'elle entraîne chez certains de ses camarades de la gauche sont stupéfiantes. Cette affaire révèle que les politiciens d'extrême gauche, qui ont d'ailleurs souvent changé de nom – il y a eu A gauche toute!, SolidaritéS, Alliance de gauche, le Parti du travail, Ensemble à gauche et ainsi de suite –, sont tous nourris, car c'est dans leur ADN, d'une pensée bolchevique dans laquelle sommeillent des dictateurs, étant donné que c'est comme ça que commencent les dictatures populaires. Et on a un autre exemple avec M. Holenweg, qui est lui aussi dans un pur déni.

Une fois encore la gauche récupère cette histoire en se prétendant de ceux qui veulent réparer face à ceux qui veulent exploiter. A nouveau ils veulent s'emparer du beau rôle de «gentils». Mais enfin, on a de nouveau l'impression, face à un tel déni, qu'on est devant une Constitution stalinienne qui se serait autoproclamée comme la plus démocratique du monde! (*Exclamation.*) Je ferme cet exemple pour montrer le déni... (*Brouhaha.*)

J'ai d'ailleurs écrit un billet sur mon blog, et là aussi j'ai eu des réactions... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, je ne m'entends plus... (*Exclamations.*) J'aimerais dire aussi que j'ai eu des commentaires à mon billet qui étaient vraiment ahurissants, par exemple que la droite s'acharne «sur cet homme de conviction qui a tenté un coup pour faire avancer la cause qui lui semble juste»... Alors je crois que toute personne qui a une opinion et une conviction est absoute de devoir suivre la loi, d'autant si elle pense que c'est pour une cause juste... Je vous rappelle que tous les dictateurs ont toujours installé un régime de dictature au nom d'une cause juste. (*Brouhaha.*)

J'aimerais terminer en disant qu'en ayant agi si gravement et, encore plus grave, en ne reconnaissant pas cette faute et en la minimisant, M. Pagani commet bien évidemment une double erreur. Parce qu'il aurait pu dire: «Vous connaissez mon tempérament de militant, je me suis totalement égaré... Je reconnais que j'ai oublié que je n'étais pas maire lorsque j'ai écrit la brochure mais militant d'Ensemble à gauche...» On aurait pu comprendre qu'il reconnaisse sa faute. Mais non! Il est à nouveau dans un déni, car il dit: «Oui, j'ai commis une erreur d'appréciation, je le reconnais, mais la population me garde toute sa confiance...» J'espère qu'il n'y a pas trop de personnes condamnées dans des tribunaux qui nous regardent en ce moment, car elles pourront exploiter les réponses données dans cette affaire en disant qu'elles avaient une conviction et qu'elles pensaient qu'elles feraient avancer une belle et bonne cause...

J'aimerais encore dire ceci, s'agissant du viol de la loi, de cette attaque contre le droit de vote et du fait qu'on entend dire qu'on a spolié la population, qu'il faut mettre au plus vite ces objets en votation... On ne sait pas si l'effet de cette tromperie va perdurer dans les inconsciences, parce que c'est comme une rumeur...

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Paganì
de sa fonction de maire de Genève

Quand une rumeur est lancée, on ne sait pas comment l'arrêter. Or, dans cette brochure, des contre-vérités que je ne vais pas répéter ici ont été dites devant la télévision pour qu'elles s'incrument encore plus au fond de l'hypothalamus de la tête. Or, il y a des contre-vérités qui ont été dites pour faire peur aux citoyens, qui étaient totalement erronées, fausses et qui étaient de la manipulation.

Je crois donc pour toutes ces raisons qu'il ne sera pas possible de déroger à la loi et de demander d'organiser une votation très rapidement. Je vous rappelle qu'il en coûtera presque un million de francs de frais à la Ville pour organiser une votation à elle toute seule, si celle-ci n'est pas conjuguée avec une votation fédérale ou cantonale. Je vous rappelle par ailleurs qu'il y a quinze semaines de délai et qu'il restera toujours cette sorte de doute sur le fait que le vote a été vicié parce qu'on a manipulé...

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale...

Mme Michèle Rouillet. ... la population et que les mensonges peuvent continuer à travailler et à vivre dans certaines têtes.

S'agissant de notre demande que M. Paganì renonce à sa fonction de maire, je crois donc qu'il pourrait dire merci parce que dans d'autres régimes (*exclamations*) il serait exclu... Dans un autre pays on serait exclu de sa fonction.

Le président. Madame la conseillère municipale, vous avez épuisé votre temps de parole... (*Applaudissements et huées.*)

M. Simon Brandt (LR). Je vous le dis sincèrement: «Courage, Monsieur Paganì», parce que ce qui se passe ce soir est malheureusement un avant-goût de l'année de mairie qui s'annonce devant vous si vous ne vous rendez pas compte de ce qui s'est passé.

Une voix. C'est une menace?

M. Simon Brandt. Ce n'est pas une menace, c'est un constat, et je vous propose de faire ce constat différemment. Je vous propose d'échanger les rôles...

Imaginez que le maire soit de droite et qu'il ait tronqué la brochure de vote comme l'a fait M. Paganì, en défaveur des votants de gauche. Est-ce que les

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

gens qui, ce soir, M. Pagani compris, disent que des excuses suffisent peuvent sérieusement m'assurer que, si le maire qui avait fait ça avait été de droite, ils n'auraient pas demandé qu'il démissionne de sa fonction, pour ne pas dire qu'il démissionne tout court du Conseil administratif? Est-ce que vous pouvez décemment me dire ça? Car j'aime autant vous dire que, si un maire de droite avait fait cela, j'aurais de la peine à le défendre et à me regarder dans la glace, compte tenu du serment que j'ai prêté de défendre les institutions.

Il faut quand même être un minimum sérieux... Nous ne sommes pas dans un débat gauche-droite; nous sommes dans un débat institutionnel sur ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire. Et que l'on soit de gauche, de droite, du Parti libéral-radical, du Parti socialiste, d'Ensemble à gauche ou de je ne sais quel parti ou idéologie, il s'est passé ici quelque chose que l'on n'a pas le droit de faire. On n'a pas le droit de tronquer une brochure de vote pour inciter la population à voter dans le sens que l'on veut. On n'a pas le droit d'induire la population en erreur, à plus forte raison lorsqu'on est le maire de la Ville de Genève.

Nom d'un petit Schtroumpf!, comme on dit dans les bandes dessinées, qui peut décemment ce soir dire que ce n'est pas grave et qu'il faut passer à autre chose? Nous ne sommes pas en train de débattre de l'aménagement d'une cour d'école ou de la réfection d'une rue! Nous sommes en train de débattre de la probité du maire de notre commune. Est-ce un débat secondaire? Malheureusement oui pour certains, car vous ne comprenez toujours pas ce qui s'est passé, Mesdames et Messieurs, trop occupés que vous êtes à vous occuper du monde entier... Mais quand un problème institutionnel et démocratique survient dans notre commune, ce n'est pas un problème, les citoyens apprécieront...

Nous voterons dans quelques mois sur le plan localisé de quartier du Petit-Saconnex parce que des gens ont attaqué cet objet en référendum. Peut-on décemment imaginer que M. Pagani écrive la brochure, s'il est toujours maire? Peut-on décemment imaginer que M. Pagani réécrive une brochure de vote durant son année de mairie, alors qu'on l'entend depuis hier nous dire qu'il a commis une erreur mais que ce n'est pas si grave? Non! Non! D'autant que nous n'avons même pas entendu M. Pagani nous promettre qu'il ne toucherait plus une brochure de vote de sa vie. Nous l'avons juste entendu nous dire qu'il allait rester maire... Peut-on décemment penser que la prochaine votation se passera sous de meilleurs auspices? Malheureusement non, et c'est bien pour cette raison que, s'il reste maire, cela posera un problème, puisqu'il faudra encore surveiller de près ce qu'il fera et donc faire une nouvelle fois son travail à sa place.

Je me rends compte en fait que M. Pagani est à la mairie ce que Richard Virenque était au cyclisme... Vous savez, quand Richard Virenque s'est fait attraper en flagrant délit de dopage, il a dit: «C'était à l'insu de mon plein gré...»

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

M. Pagani est en train depuis hier de nous dire la même chose: «Oui, la brochure de vote posait problème, j'ai un peu exagéré, mais c'est à l'insu de mon plein gré, ce n'est donc pas grave.» Eh bien si, c'est grave, Monsieur Pagani! Tout comme Richard Virenque n'a toujours pas compris aujourd'hui qu'il était grave de se doper, j'ai l'impression que vous ne comprendrez jamais à quel point il est grave de triquer une brochure de vote et de ne pas respecter votre serment.

Je constate par ailleurs, Monsieur le magistrat, que, depuis le début du débat, vous vous retrouvez malheureusement bien seul, étant donné que certains de vos collègues n'assument et n'assumeront sans doute pas leurs responsabilités dans cette affaire, on y reviendra tout à l'heure... Parce qu'il y a une chose que je vous accorde, c'est que vous n'êtes pas le seul et unique responsable. Cela étant, vous en êtes le principal. Monsieur Pagani: nous vous avons envoyé plusieurs mails cet été, ma collègue Marie Barbey l'a dit. Je vous ai écrit le 7 août pour vous demander où en était cette brochure. Vous étiez en Colombie, vous m'avez répondu deux semaines et demie après. Ce n'est pas sérieux! Où est la place du maire de la Ville de Genève? En Colombie à se préoccuper des droits de l'homme ou dans sa cité à se préoccuper du respect des droits démocratiques? Je vous pose la question... Car je constate malheureusement que la réponse est toute trouvée pour vous: ma place de maire, c'est de m'occuper du monde entier mais pas de la cité dans laquelle je vis.

Votre situation est, pour ces raisons, intenable tant sur un plan institutionnel que politique. C'est pourquoi aussi vous ne devez pas devenir l'un de ces politiques qui se servent de l'Etat mais montrer au contraire que vous servez l'Etat. Si vous quittez la mairie, vous montrerez que vous mettez l'Etat, notre municipalité, notre collectivité et le bien-être de notre population au-dessus de votre intérêt personnel.

A ce titre, il y aura deux types de personnes qui font des propositions ce soir, celles qui sont là pour servir l'Etat et celles qui sont là pour se servir de l'Etat. Pour ma part et pour tous ceux qui voteront le texte demandant votre démission, nous ne sommes pas là pour nous servir de l'Etat mais pour servir l'Etat, et c'est pourquoi nous ne pouvons accepter que le maire de notre commune se serve de l'Etat à des fins politiques, se serve de l'Etat à son propre usage personnel et qu'une nouvelle fois il ne prenne pas la mesure de ce qu'il a fait.

J'ose vraiment espérer que vous prendrez la parole d'ici une heure pour nous dire que vous avez bien réfléchi, que vous vous rendez compte que vous ne pouvez pas rester maire dans ces conditions et que vous vous retirez. On pourrait ainsi repartir sur de bons rails... Mais si vous restez maire, ne venez plus jamais nous parler de relations de confiance entre ce Conseil municipal et ce Conseil administratif, compte tenu de ce que vous avez tenté de faire et de la façon dont vous avez menti depuis le début de cette affaire. (*Applaudissements.*)

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

M^{me} Patricia Richard (LR). Eh bien moi, au nom du Parti libéral-radical, je vais vous parler des amendements que nous avons reçus et vous donner notre avis. Je commence par l'amendement de M. Holenweg, qui stipule que nous devrions dans un délai proche, compte tenu de la spécificité blablabla blablabla..., voter sur les référendums encore dans le courant de l'année 2017. Comment peut-on accepter cet amendement général avec une personne qui reste à la mairie, qui a déjà tronqué une brochure de vote malgré des avertissements? Pour nous c'est non, c'est impossible de relancer une votation ou de demander au Conseil d'Etat de déroger à la loi si la même personne reste, car elle pourra de nouveau manipuler comme elle le souhaite une brochure de vote, pensant bien faire. On va rester là-dessus... Nous refuserons également l'amendement qui nous est proposé par M. Stéphane Guex parce que nous le trouvons un peu léger quand même. (*Voir l'amendement en page 2737.*)

Je dois néanmoins vous transmettre ma plus grande stupéfaction. Lorsque vous nous avez transmis début juin, fin mai, Monsieur Pagani, la première version de la brochure, j'ai fait «un répondre à tous» pour dire que ce qui avait été écrit était scandaleux. A la suite de cela, il y a eu une séance du bureau/chefs de groupe, où nous avons proposé une réécriture. M^{me} Barbey et M. Brandt s'en sont chargés. Elle a été soumise à nouveau, nous vous l'avons retransmise. Vous n'en avez que partiellement tenu compte, et encore... Vous ne pouvez dire à aucun moment que vous n'avez pas été averti. Empêcher comme ça par votre attitude les électeurs de gauche comme de droite de voter et ne pas en tirer les conséquences prouve que vous n'êtes pas capable d'assumer la fonction de maire.

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Mesdames et Messieurs, nous sommes là dans une situation exceptionnelle, dans un moment exceptionnel et nous sommes conscients du peu de pouvoir que nous avons effectivement de décider de l'issue d'une situation à laquelle nous aurions bien voulu échapper – et nous avons essayé. Nous aimerions démontrer à M. Pagani que la crise qui nous occupe ce soir n'est pas une crise personnelle, c'est une crise institutionnelle.

Personne ne remet en doute les convictions de M. Pagani sur les causes qu'il veut défendre – sur son militantisme incroyable d'aller dans la rue, d'être seul –, il en a la liberté. Moi je l'ai vu dans mon quartier assumer seul, avec des chariots, la distribution de flyers, défendre ses causes... C'est son droit, c'est sa liberté.

Lorsque vous avez la qualité d'un militant exceptionnel, Monsieur Pagani, d'un opposant hors pair, d'un défenseur jusqu'au-boutiste de vos convictions

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani de sa fonction de maire de Genève

– c’est la seule chose que nous pouvons dire – c’est que vous avez toutes les qualités requises pour être un formidable conseiller municipal... (*Rires.*) Je me demande ce qui vous a pris de vouloir vous profiler à des fonctions administratives et exécutives qui vous privent et de votre liberté et de votre militantisme et de votre jusqu’au-boutisme.

Monsieur Pagani, lorsqu’on prétend à des fonctions exécutives, lorsqu’on souhaite être élu par le peuple à des fonctions autres que celle de conseiller municipal, qui est effectivement une fonction fort sympathique, puisqu’on discute, on fait des consensus, on milite et qu’à ce moment-là on est adoubé, on est le meilleur – et vous auriez été le meilleur d’entre nous –, eh bien, il s’agit de renoncer à certaines fonctions municipales de base.

Nous sommes désolés de ce constat, nous sommes désolés principalement pour vous. Pour cette raison, pour que vous ne soyez pas encore plus malheureux que nous ou nous aussi malheureux que vous, nous pensons que nous devons soutenir les deux résolutions et vous libérer de cette charge qui décidément ne vous convient pas. (*Applaudissements.*)

M. Stéphane Guex (HP). Ce soir j’estime que la gauche est dans son tort. Nous avons tort d’être dans le déni et dans le relativisme. Permettez-moi de vous expliquer pourquoi.

Cette histoire touche notre démocratie parce qu’elle touche au principe de la libre formation de l’opinion des citoyens. Elle touche à nos institutions. C’est ce qu’on appelle, c’est ce que le Larousse définit comme étant une forfaiture. Cette histoire porte en plus atteinte à notre ville. On ne le répétera jamais assez, elle a porté atteinte aux droits des citoyens de s’exprimer. Tout cela, comme l’a dit M. Brandt précédemment, ce sont des valeurs démocratiques, des valeurs républicaines, des valeurs que nous partageons tous ici, je le crois, au-delà de nos différences idéologiques.

Voilà pourquoi il me semblait utile de prendre la parole aujourd’hui quant à la résolution proposée par la droite. Nous devons en effet prendre la parole de façon responsable, non pas pour procéder à un lynchage ou à une mise à mort expiatoire mais simplement parce que c’est une affaire de défense des valeurs de notre république.

A ce sujet, je me permettrai comme d’autres aussi de regretter, en tant que citoyen et en tant qu’ élu, le manque de courage du Conseil administratif, qui a laissé à la seule appréciation du maire le fait de se déterminer sur ses prérogatives. A ce titre également, toujours en tant que citoyen et en tant qu’ élu, je déplore que M. Pagani, en homme responsable, conscient de la valeur honorifique et

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

symbolique de la fonction de maire, ne se soit pas symboliquement mis de lui-même provisoirement en suspens de cette fonction de maire, afin précisément de lui rendre son honneur perdu.

C'est pourquoi j'ai déposé un amendement. Vous l'avez sous les yeux, mais je vous le livre, car les gens qui nous regardent ne l'ont pas. Il s'agit de remplacer l'invite de la résolution comme suit:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal déclare souhaiter que le Conseil administratif suspende provisoirement le conseiller administratif Rémy Pagani de la fonction honorifique de maire de Genève au moins jusqu'à la publication des résultats de l'investigation du Conseil d'Etat portant sur la rédaction de la brochure du vote communal du 24 septembre 2017.»

Je vous remercie de m'avoir écouté à propos de cette affaire navrante. (*Brouhaha.*)

Le président. Merci, Monsieur Guex. Je remarque que le débat se déroule dans une relative tranquillité, ce dont je vous remercie. Je passe la parole à M. Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). C'est en effet... (*Brouhaha.*) Pardon, je mets mon compteur à zéro... C'est en effet un incident grave qui vient de se passer en Ville de Genève. Il est grave parce que l'exercice des droits politiques des citoyens et citoyennes et des électrices et électeurs de cette ville a momentanément été empêché et que ceux-ci sont donc injustement sanctionnés par ce qui s'est passé.

Mais la sanction est encore plus lourde envers ceux des électrices et électeurs de la ville de Genève qui ont signé ces demandes de référendums parce que leur demande d'exercer leurs droits démocratiques n'a pas pu être réalisée, comme il aurait dû être possible de le faire lors du vote du 24 septembre. Ceux-là sont donc encore plus gravement sanctionnés parce que ce sont ceux et celles qui ont déposé ces quatre demandes de référendums.

Et vous oubliez un peu trop facilement que la sanction politique, parce qu'il y a une sanction politique dans cet arrêt de la Chambre constitutionnelle, est encore beaucoup plus lourde pour ceux et celles qui ont rendu possible l'exercice de ce

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

droit démocratique, élémentaire pour les citoyens et les citoyennes – j'en suis, le maire de Genève en est aussi, mes camarades d'Ensemble à gauche également. Ce sont les gens qui ont organisé, récolté et déposé en bonne et due forme ces quatre demandes de référendums. Ce n'est peut-être pas maintenant que vous l'admettez, mais vous comprendrez que la sanction est assez lourde à porter pour ce pataquès.

Si dysfonctionnement il y a eu, et il y a eu un dysfonctionnement, car nous n'excusons pas cet incident qui est effectivement grave, vous l'avez tous rappelé, il y a cependant deux choses à prendre en considération dans l'immédiat et sur l'agenda de tous ceux et celles qui veulent garantir l'exercice de ces droits démocratiques. Un, c'est d'organiser dans les meilleurs délais une nouvelle consultation qui puisse se faire dans des conditions convenables, deux c'est d'œuvrer pour qu'un tel incident ne se reproduise plus.

Alors permettez-moi de m'adresser, Monsieur le président, aux résolutionsnaires et à ceux et celles qui ont défendu ce premier texte: le spectacle auquel on assiste ce soir, avec cette résolution, est indigne. On met la charrue avant les bœufs, c'est un procès à charge... Certains ici ont déjà tout compris. Ils savent qui est le coupable et ils demandent une sanction au détriment de un et d'un seul coupable. J'ai du mal à comprendre que les personnes qui exigent cette sanction au nom des droits démocratiques ne soient pas tellement intéressées à comprendre ce qui s'est passé et à le prévenir. Elles ne sont pas non plus intéressées à garantir dans les meilleurs délais utiles la tenue des quatre référendums, on l'a vu hier, avec le rejet de l'urgence sur la résolution R-210, dont le contenu a été repris maintenant dans l'amendement de Pascal Holenweg et qui est repris en des termes un peu plus précis dans l'amendement général suivant, que je vous invite à voter:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande que le Conseil administratif propose au Conseil d'Etat la date la plus proche possible pour mettre en votation les quatre référendums communaux contre les coupes budgétaires, soit le 24 janvier 2018, avec les votations sur l'initiative IN-5 sur les Fêtes de Genève, le contre-projet et la question subsidiaire ainsi que sur le référendum contre le plan localisé de quartier du Petit-Saconnex.»

C'est en 2018, on en convient, on l'écrit, on l'explique, mais vous n'êtes pas tellement intéressés à ça... Vous, vous êtes intéressés de désigner le bouc émissaire et de faire savoir qu'en tant que tel il n'est pas digne d'être maire de Genève.

Cela étant, j'ai entendu une référence à Montesquieu. Un pouvoir doit être contrebalancé par un autre pouvoir... Mais il y a des constituants aux Etats-Unis, en Suisse et en France qui ont développé la pensée de Montesquieu. Ils ont

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

développé ce qu'on appelle la séparation des pouvoirs. La séparation des pouvoirs veut qu'un chef de groupe parlementaire ne puisse s'ériger en juge et dire lui-même qu'il faut une sanction, qu'il faut punir le coupable. Je suis désolé de faire cette leçon d'ABC des institutions démocratiques à ceux qui citent Montesquieu, mais il fallait le faire.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat a répondu. Il demande de commencer à auditionner les cinq membres du Conseil administratif qui sont responsables du fait que cette brochure a foiré. C'est le premier pas, et il faut en faire d'autres... Et vous verrez dans la motion M-1313 qu'on veut aller de l'avant et, qu'en tant que référendaires, on a tout intérêt à aller de l'avant pour éviter que ne se répètent ce genre d'incidents graves.

Il s'agit maintenant d'arrêter ce spectacle indigne, ce procès à charge. Si on veut réellement prévenir ce qui s'est passé – et l'échéance est très courte, puisque c'est le 24 janvier qu'on pourrait à nouveau voter sur ces quatre référendums, sur l'initiative pour les Fêtes de Genève, sur son contre-projet, sur la question subsidiaire et sur le référendum contre le plan localisé de quartier du Petit-Saconnex – on a tous intérêt à ce que ces votations soient organisées rapidement au début de 2018. La droite l'a d'ailleurs dit encore hier soir par rapport à l'initiative sur les Fêtes de Genève, il faut avoir le cœur net sur cette initiative, il faut voter rapidement début 2018. C'est ce que nous voulons aussi pour voir comment organiser les Fêtes de Genève de 2018. Mais on a intérêt à voter rapidement aussi sur ces quatre référendums et à le faire dans des conditions acceptables pour le débat démocratique et l'exercice des droits citoyens. Par conséquent, avant de prononcer des condamnations à charge, faisons ce travail minimum que, nous, nous pouvons faire. Invitons le Conseil administratif à faire sa part et à avancer. Il faut qu'il prépare une brochure de votation avec huit commentaires et huit commentaires des référendaires.

J'aimerais avant de terminer ajouter que le comité référendaire, que je représente ici en tant que mandataire des quatre référendums, est prêt à tout moment à collaborer. Nous avons nous aussi envoyé...

Le président. Monsieur Schnebli, veuillez conclure, s'il vous plaît...

M. Tobias Schnebli. ... un texte référendaire, un commentaire avec une introduction commune. Nous avons également beaucoup de choses à dire, et je suis sûr que vous êtes très intéressés à en prendre connaissance aussi. Nous sommes prêts à le faire en toute transparence. Au lieu de faire ce procès à charge, je vous invite à voter l'amendement demandant au Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat de fixer au plus vite en janvier...

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

Le président. Monsieur Schnebli, je crois qu'on vous a compris, je vous remercie de conclure...

M. Tobias Schnebli. Votez notre amendement.

M. Pierre Gauthier (HP). Entre les avocats d'une cause perdue et les procureurs d'un scandale républicain, j'essaierai de trouver une voie un peu différente... La première consistera à reprendre expressément le texte qui nous a été transmis hier, dans lequel M. Pagani dit: «A aucun moment je n'ai eu l'intention de tricher ou d'induire en erreur le corps électoral.» Or, à la page 26 de l'arrêt de la Cour constitutionnelle, il est écrit noir sur blanc que «le dossier met en évidence que M. Pagani souhaitait agir de la sorte bien avant la finalisation du texte». Il y a donc déjà une première contre-vérité dans le texte qui nous a été transmis hier.

La deuxième contre-vérité est le fait de prétendre qu'«à teneur de l'arrêt, les juges disent simplement que le texte donne l'apparence d'une prise de position des autorités en faveur de l'acceptation des référendums». Faux! Les juges disent en lettre e de la page 26 de l'arrêt constitutionnel que «ces éléments tendent à induire gravement le citoyen en erreur, de façon à influencer ou fausser (...) le résultat du vote. Ces irrégularités sont d'autant plus graves qu'elles émanent des autorités.» C'est la deuxième contre-vérité.

La troisième contre-vérité émerge lorsque M. Pagani dit: «J'ai entendu certains soutenir l'idée – incongrue – que je devais démissionner de ma charge de conseiller administratif.» Faux encore une fois... La résolution déposée par la droite demande au conseiller administratif Rémy Pagani de démissionner immédiatement de son poste de maire, non pas de son poste de conseiller administratif. Le maire en exercice a conclu qu'il entendait rester fidèle au peuple. Alors là, je trouve que c'est quand même un peu gonflé, car est-ce que le fait de tenter sciemment de tromper la population en manipulant les textes de la brochure électorale, c'est être fidèle au peuple? Je me pose vraiment la question. Je crois d'ailleurs, comme le dit la Cour constitutionnelle – elle ne le dit pas mais je le pense –, que là nous touchons le fond...

Aujourd'hui, c'est vrai, c'est le conseiller administratif Pagani qui est dans le collimateur, à juste titre sans doute. Mais j'ai lu comme vous les extraits des procès-verbaux (PV) que le Conseil administratif a diffusés dans la presse. Il semble quand même que le Conseil administratif, en tout cas une grande partie, ne soit pas tout à fait blanc ni innocent dans cette histoire. Je crois, au mieux, qu'il a laissé faire, au pire, qu'il a collaboré à la violation des droits politiques. Tout cela est extrêmement grave!

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

Maintenant, on l'a découvert ce matin, le Conseil d'Etat souhaite faire la lumière sur les différentes responsabilités qui ont conduit à cette énorme *Genferei*, qui mérite le prix *Genferei* toutes catégories confondues, je crois... En plus des PV de séances, le Conseil d'Etat souhaite obtenir de chacun des conseillers administratifs les éléments en lien avec le déroulement des faits. Il y aura donc cinq déclarations séparées qui permettront peut-être de faire la lumière sur cette cacade, comme on l'a dit tout à l'heure.

Mais on ne peut pas parler de cette histoire sans parler des conséquences! Parce qu'il s'agit d'une violation grave des droits politiques des citoyennes et citoyens... Ce n'est pas une chose anecdotique. C'est une violation grave des droits politiques. Je rappelle à celles et ceux qui sombrent dans le déni ou qui ne comprennent pas exactement de quoi on parle que les droits politiques sont des libertés fondamentales. Leur garantie est constitutionnelle. Ce n'est pas un gadget, ce n'est pas un joujou. Or, les violer sciemment, parce que c'est le cas, c'est opérer de mon point de vue – quelqu'un du Parti démocrate-chrétien en a émis l'idée tout à l'heure et moi en tout cas je l'affirme – une sorte de sacrilège républicain. C'est gravissime. C'est gravissime parce que c'est exactement ce que l'on reproche à juste titre aux dictatures et aux régimes totalitaires. (*Remarque.*) Mais oui, c'est comme ça...

Pour conclure, le Conseil d'Etat dit qu'il ne sera pas possible d'organiser un nouveau scrutin cette année. La conséquence, c'est que les prestations qui sont l'objet des quatre référendums ne pourront être allouées à celles et ceux qui en avaient besoin. Alors je me tourne vers les bancs de la droite, qui ont supprimé ces prestations. Mais vous devriez vous réjouir! Vous devriez féliciter l'auteur de ce déni de démocratie, car finalement, en empêchant la population d'exercer librement ses droits – je vais reprendre une expression attribuée injustement à Vladimir Ilitch Oulianov dit Lénine mais qui est en fait née aux Etats-Unis dans les années 1940 –, M. Pagani s'est fait non seulement l'allié objectif de la droite, il en est devenu aussi «l'idiot utile» au détriment de la population et de la démocratie. (*Applaudissements.*)

Le président. Je passe la parole à M^{me} Maria Pérez.

(*La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.*)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Monsieur le président de séance, qui cède sa place à M. le président...

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

Je n'interviendrai pas très longtemps, je crois que mon collègue Tobias Schnebli a été assez complet. L'urgence ce soir est de veiller effectivement à réparer, de veiller à ce que cette votation puisse avoir lieu. (*Remarque.*) Oui, il faut que cette votation puisse avoir lieu! En 2016, les citoyens de la Ville de Genève se sont prononcés. Un vote qui les privait de certaines de leurs prestations a eu lieu, et aujourd'hui, effectivement, ces personnes ainsi que celles qui seraient d'accord avec ces coupes désirent pouvoir exercer leurs droits démocratiques. C'est le premier souci que nous devons tous ensemble avoir à cœur ce soir.

Maintenant, j'aimerais que vous transmettiez ceci à M. Simon Brandt, car il est le rédacteur de la motion M-1313 et de la résolution R-209 qu'il nous soumet ce soir. Je suis désolée, Monsieur Brandt – vous transmettez, Monsieur le président –, mais elles sont contradictoires! Elles demandent des choses contradictoires. D'un côté vous nous présentez un texte – et je vous crois sincère, j'ai entendu cet accent-là dans votre intervention – où vous voulez faire la lumière sur ce qui s'est passé. Effectivement, nous aussi de notre côté, nous reconnaissons un couac, nous reconnaissons un malheureux incident...

M. Daniel Sormanni (MCG). Malheureux... (Rire.)

M^{me} Maria Pérez. ...qui nous chagrine. (*Protestations.*) Qui nous chagrine autant que vous parce que nous étions dans la rue... (*Protestations.*) Je vous demande, Monsieur le président, de demander le silence afin que je puisse m'exprimer. Nous avons employé ces droits démocratiques pour aller dans la rue, pour aller au-devant de la population parce que nous avons voulu que la population se prononce sur des coupes que nous estimions indignes. Et nous avons mis énormément d'efforts à réunir les signatures pour faire aboutir ces référendums. Aujourd'hui, oui, cette sanction du tribunal nous porte préjudice. Alors il faut arrêter les anathèmes – vous transmettez également à M^{me} Roulet, Monsieur le président – parce que nous sommes nous aussi attachés à la démocratie. Nous, nous sommes descendus dans la rue pour aller voir les gens.

Je reviens sur les propositions de M. Brandt. Elles sont contradictoires. Quand M. Brandt dit dans la motion M-1313 qu'il a envie de faire toute la lumière sur ce qui s'est passé, qu'il ne faut pas que ça se reproduise, nous, à Ensemble à gauche, nous sommes d'accord avec cette posture. Mais là où ça ne va pas, Monsieur Brandt – vous transmettez, Monsieur le président –, c'est que, dans le même temps, dans la résolution R-209 – et c'est aussi ce qui est en train de se passer ce soir – il n'y a qu'une charge unanime contre une personne. Or, cela est totalement en contradiction avec votre proposition, puisque vous demandez que la commission auditionne le Conseil administratif afin de déterminer les responsabilités de chacun.

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

Vous ne pouvez, nous ne pouvons pas, avant que ces auditions n'aient eu lieu, avant même que le Conseil d'Etat n'ait pu faire son enquête, nous substituer au Conseil d'Etat. Nous ne pouvons pas devenir un tribunal, je le dis car c'est ce que ce plénum est devenu ce soir. Vous avez raison, il y a une séparation des pouvoirs, et je pense que nous devrions au moins avoir autant de prudence que le Conseil d'Etat. Je suis désolée, vous avez certainement lu la déclaration hebdomadaire du Conseil d'Etat – je ne sais pas quand elle paraît au juste mais bref... Eh bien, pour sa part, il refuse de communiquer sur cette affaire, il refuse de donner un avis, car il attend d'auditionner les protagonistes de cette affaire. Le protagoniste n'est pas juste M. Rémy Pagani, qui va être convoqué. Cinq personnes devront apporter les documents, devront dire ce qui s'est passé, et ce n'est qu'ensuite que le Conseil d'Etat se déterminera. C'est beaucoup plus prudent pour éviter en fin de compte que des personnes qui ont lu l'arrêt du tribunal, et même des personnes qui ne l'ont pas lu, ne récupèrent politiquement ce qui est en train de se passer pour simplement se faire le maire Rémy Pagani. C'est ce qui est en train de se passer, et moi, je vous invite à la plus grande prudence, Monsieur Brandt, puisque c'est vous qui avez rédigé ces textes...

Le président. Vous vous adressez au président, Madame Pérez...

M^{me} Maria Pérez. Je m'adresse à M. le président, excusez-moi... Je vous demande, Monsieur le président, de demander à M. Brandt d'avoir un peu plus de prudence et de modifier les textes si vraiment il a sincèrement envie que la lumière soit faite. Notre groupe n'a pas peur de ce qui pourrait sortir; nous sommes prêts à faire face, nous sommes prêts à réparer, nous sommes prêts à ce que cela n'arrive plus. Il faut cependant que le Parti libéral-radical soit un peu plus prudent, qu'il corrige son texte qui est totalement à charge. (*Remarque d'un membre d'Ensemble à gauche.*) La motion est effectivement aussi à charge contre le maire Rémy Pagani, cela étant, sans avoir auditionné tous les protagonistes assis sur les places du Conseil administratif, sans avoir mené cette enquête, vous ne pouvez pas dans le même temps dans un autre texte juste dire à une personne: «Vous n'êtes pas digne d'être assis à cette place, il faut que vous démissionniez.» Ce n'est pas prudent, je suis désolée, car vous mettez la charrue avant les bœufs, alors même que ce plénum n'a pas le pouvoir de révoquer un maire ou un conseiller administratif. (*Applaudissements.*)

Le président. La parole est à M. François Bärtschi... (*Huées.*) Non mais s'il vous plaît...

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani de sa fonction de maire de Genève

M. François Bärtschi (MCG). Il me semblait que mon tour venait plus tard, mais enfin, je prends volontiers la parole maintenant...

Montesquieu, dans *L'Esprit des lois*, parlait de la démocratie et du despotisme. La démocratie, chacun la connaît ou essaie de la pratiquer du mieux qu'il peut. Qu'est-ce que le despotisme? C'est le pouvoir d'un seul, sans loi ni règle, qui entraîne tout par sa volonté et surtout par ses caprices. Nous faisons face d'une certaine façon à ce despotisme; il a été réalisé dans ce cas de figure en imposant des règles particulières, la règle du maire, qui est un personnage tout-puissant, qui est quelque part un despote, éclairé ou non mais despote malgré tout et qui s'inscrit malgré tout aussi dans une logique démocratique. Comment peut-on expliquer ça?

Il y a sans doute un problème institutionnel, un dysfonctionnement institutionnel et il y a sans doute une réflexion à avoir, notamment sur les relations entre le bureau du Conseil municipal et le Conseil administratif en ce qui concerne ces brochures, puisque des remarques ont été faites par le bureau. Le seul problème, c'est qu'elles n'ont pas été entendues ou pas encore été entendues, ou en tout cas mal comprises, voire interprétées de manière assez spéciale. Ce qui était normal était d'avoir une explication brève et plus ou moins objective ou neutre, comme le dit la loi, quelque chose sur lequel tout le monde s'entende... A côté de ça, on a les opinions A d'une autorité, le Conseil municipal en l'occurrence, et l'opinion B des référendaires. Tout aurait dû être simple, encore qu'on aurait pu discuter sur un mot, sur une formulation... Or, là on est arrivé dans un véritable éclatement, dans quelque chose qui a fait exploser nos principes démocratiques. Je crois qu'il faut y réfléchir et ne pas rester dans cette situation.

On se trouve en effet dans une situation qui est celle de régimes autoritaires ou de régimes despotiques. Pour finir, la fin justifie les moyens. On utilise n'importe quel moyen parce qu'on croit avoir raison. C'est quelque chose qui à tout moment est dangereux. Il faut s'inquiéter du fait que cela ait pu être possible dans notre système de démocratie directe, de démocratie étendue, car nous ne pouvons le tolérer.

Il ne s'agit pas d'une erreur. C'est bel et bien une faute qui a été commise, une faute gravissime. Comment la réparer? Il y a un dégât, il y a une victime. La victime, c'est la démocratie directe. C'est clair, c'est net, je crois que c'est incontestable. Les circonstances de cette affaire font que ce n'est pas une erreur comme il peut arriver à nous tous d'en commettre – personne n'est infaillible. Là on est arrivé à un autre niveau, et je crois que ce n'est pas du tout quelque chose d'acceptable en soi.

Le gros véritable problème dans cette histoire, parce qu'on peut gloser pendant des heures, c'est qu'on se trouve face à un conseiller administratif de gauche, qui a une certaine couleur, nuance politique. Il est là depuis dix, vingt ou trente

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

ans, je ne sais pas... (*Remarque de M. Sormanni.*) Dix ans ou davantage, me dit M. Sormanni, qui a une certaine expérience de cette institution... Je ne sais pas si c'est une usure du pouvoir, mais on a une arrogance qui s'est imposée, une façon de dire: «J'ai le pouvoir, cause toujours, conseiller municipal, cause toujours, je décide...» C'est quelque chose qui est souvent ressenti, parfois à tort, bien que ce soit tout à fait effectif dans le cas précis. (*Brouhaha.*)

Après, la question est politique... Je me demande – c'est la question que je me pose – s'il ne serait pas sain d'avoir une véritable alternance au Conseil administratif. Ce serait au peuple d'en décider, mais je crois que le véritable problème est là, c'est l'usure du pouvoir. Il y a une arrogance, une liberté qui permet d'avoir... (*Brouhaha.*)

Le président. Je vous interromps... Mesdames et Messieurs à la tribune, je vous remercie de ne pas prendre de photos. Continuez, Monsieur Bärtschi.

M. François Bärtschi. C'est certain que là est le problème fondamental. Le Conseil administratif peut se ressaisir, revenir dans une ligne de dialogue démocratique, c'est sans doute ce qu'il doit faire... Après, c'est au peuple de décider. Le Conseil administratif est libre de juger de ce qu'il veut faire. Il n'en reste pas moins qu'on fait face à un gros dysfonctionnement et que chacun doit prendre ses responsabilités. Nous, le groupe Mouvement citoyens genevois, nous prenons les nôtres.

M^{me} Albane Schlechten (S). Après deux heures de débat, je vais enfin pouvoir donner la position du Parti socialiste sur cet objet. Nous déplorons lourdement que la votation n'ait pas eu lieu, que les citoyens et les citoyennes, les associations, le comité référendaire et nos bancs également n'aient pas pu se prononcer. C'est déplorable, nous sommes évidemment en colère, et c'est aussi cette colère qui porte notre position ce soir. Nous ne souhaitons cependant pas l'exprimer n'importe comment ni à n'importe quel prix.

Nous ne minimisons rien, mais nous refusons le procès qui est tenu ce soir envers M. Pagani. Le Parti socialiste de la ville de Genève s'est adressé lundi à lui de vive voix et par voie de communiqué pour déplorer qu'il n'ait pas renoncé à ce titre symbolique – et non politique – de la mairie et qu'il ait ainsi fait passer ses intérêts avant ceux de la collectivité, ceux des associations, des militants, des habitants et des habitantes de cette ville. Pour la suite des échanges, nous l'appelons à plus d'humilité. Nous l'appelons aussi à prendre sa part de responsabilité dans la rédaction de la brochure.

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

Nous refusons cependant la forme que prennent les débats ce soir. Nous refusons de participer à l'autothérapie que nous propose la droite élargie depuis le début de la législature, au terme apparemment d'une période de dix-neuf ans où elle a représenté la minorité au sein du Conseil municipal. Depuis deux ans que nous siégeons dans cette enceinte sous une autre configuration, on nous sort toujours les mêmes discours, notamment des accusations contre l'institution de la Ville de Genève, contre le conseiller administratif, contre le Conseil administratif dans son ensemble. Je prends quelques exemples: l'ingérence dans le département de M^{me} Alder à travers les bons d'allocation de rentrée scolaire, à travers les autres brochures aussi, dont celle du Musée d'art et d'histoire, qui a également été attaquée. Le recours n'a pas abouti... En 2016, la brochure contre les coupes effectuées avait elle aussi été attaquée. Elle n'a pas abouti non plus... (*Remarque.*) C'est totalement dans le sujet... Vous avez parlé pendant deux heures, je peux m'exprimer pendant cinq minutes, quand même! Je parlais d'autothérapie, je n'étais pas loin... Et puis il y a cette défiance, cette méfiance qui est grave aussi envers les fonctionnaires, envers les associations qui perçoivent des subventions. C'est aussi ce climat-là de défiance, de méfiance envers l'institution que nous déplorons et que nous condamnons ce soir.

Evidemment, M. Pagani devra répondre de ses actes à travers l'enquête qui sera, on le sait, lancée par le Conseil d'Etat. Ce n'est donc pas ici le lieu de poser un bûcher et de brûler le pompier pyromane Pagani. Une enquête administrative est ouverte. Nous appelons ce soir à un peu plus de hauteur, un peu plus de respect des institutions, de respect de la Ville de Genève et de l'institution qui la représente, le Conseil administratif.

Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons passé la soirée sur ce sujet, alors que nous avons aussi d'autres objets de l'ordre du jour à traiter. Nous avons fait un peu de ménage, nous avons renvoyé 25 objets directement en commission, c'est très bien... N'empêche, sachant qu'une enquête est ouverte, sachant que nous n'avons pas de compétence pour destituer un magistrat ce soir dans cette arène, dans ce Conseil municipal, quand bien même des demandes ont été faites, on continue à s'acharner... Le Parti socialiste ne participera pas à ce bûcher de sorcellerie. Nous refuserons ces deux objets, la résolution R-209 et la motion M-1313.

Le président. Merci, la parole est à M. Olivier Gurtner... Vous renoncez? La parole est à M^{me} Hélène Ecuyer.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Merci, Monsieur le président. Dans cette affaire, tout le monde accuse M. Pagani. Tous hurlent avec les loups, c'est facile, et peut-être que tout le monde est un peu responsable... (*Protestations.*) Oui, tout le

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani de sa fonction de maire de Genève

monde est responsable. Pourquoi? Comme la droite a peur de perdre une fois de plus ces référendums comme l'an dernier, elle a trouvé... (*Protestations.*)

Le président. S'il vous plaît, Madame Ecuyer, un instant... On attend que les gens se calment... Dans chaque démocratie, telle qu'on l'invoque ici ce soir, un accusé a toujours le droit d'être défendu... On écoute donc aussi la partie adverse. Merci, Madame...

M^{me} Hélène Ecuyer. Merci, Monsieur le président. Dans cette affaire tout le monde est un peu responsable. M. Pagani est un peu responsable, le Conseil administratif qui n'a pas analysé chaque morceau du texte de la brochure est aussi un peu responsable, tout comme le Conseil municipal. (*Rires.*) La droite du Conseil municipal l'est aussi parce qu'elle avait vraiment peur de perdre...

Le président. Adressez-vous au président, Madame Ecuyer...

M^{me} Hélène Ecuyer. Monsieur le président, vous direz aux groupes de droite qu'ils ont eu une fois de plus peur de perdre des votations. (*Rire de M. Sormanni.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). On a acheté la justice...

Le président. Monsieur Sormanni, s'il vous plaît! (*Remarque de M. Sormanni.*) Non, s'il vous plaît... Si vous ne supportez pas le discours, vous pouvez aller dans les salles attenantes.

M. Daniel Sormanni. Oui, je m'en vais... Au revoir. (*M. Sormanni et les autres membres du Mouvement citoyens genevois quittent l'hémicycle.*)

Le président. On attend que ces messieurs sortent et vous reprendrez calmement, Madame...

M^{me} Hélène Ecuyer. Ils sont fatigués... Cette brochure n'a pas été approuvée par tout le bureau. Les modifications n'ont pas été faites par l'ensemble du bureau. Le communiqué de presse contre la brochure n'a pas été fait par le bureau mais par la majorité du bureau. C'était une chose à préciser.

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani de sa fonction de maire de Genève

On se croirait d'autre part au siècle passé, car il y a encore des gens qui nous renvoient à Staline. Staline est mort, je vous le rappelle, il y a soixante-quatre ans. Cette année, on commémorera la Révolution d'Octobre, et je ne pense pas qu'on en soit là, car ici on n'est pas près de faire une révolution...

Le président. Madame Ecuyer, je vous ai dit de vous adresser au président, de ne pas être sensible aux interpellations de la salle... Sinon on n'en terminera jamais. Adressez-vous au président...

M^{me} Vera Figurek (EàG). Je ne comprends pas... Vous la reprenez, par contre, d'être traités de staliniens, ça va bien...

Le président. Continuez, Madame Ecuyer...

M^{me} Hélène Ecuyer. Nous avons été traités de staliniens. Je vous rappelle que Staline est mort depuis longtemps, mort et enterré...

Dans cette affaire, on n'a de toute façon pas notre mot à dire. Pourquoi? Parce que les seuls qui ont éventuellement la possibilité de donner un blâme, de faire une sermonce, de prendre une sanction contre les personnes qu'ils estimeraient être coupables, c'est le Conseil d'Etat. Nous ne sommes pas le Conseil d'Etat. Le Conseil administratif a été élu par le peuple et seul le Conseil d'Etat pourrait le sanctionner. Il faut maintenant arrêter ça et laisser le Conseil d'Etat faire le travail qu'il jugera bon de faire.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). De quoi s'agit-il maintenant, disait Cartier-Bresson? Mesdames et Messieurs, chers collègues, de quoi s'agit-il maintenant? Nous ne sommes pas des bourreaux, nous ne sommes pas juges. Cette enceinte, ce plénum n'est pas un tribunal. Nous n'avons pas les compétences pour juger M. Pagani, le Conseil administratif sur quelque chose que je considère être une grosse boulette. Certains collègues ont dit que c'était une cacade, d'autres que c'était une grave crise institutionnelle. Mettez la rhétorique et les termes que vous souhaitez. Je pense effectivement qu'une grosse boulette a été faite. Cela étant, aucune enquête administrative n'a encore démarré. Il y a une volonté du Conseil d'Etat de demander des explications, de comprendre ou, comme vous le dites, de faire la lumière – c'est bien le propos de la motion M-1313 que vous avez déposée.

Nous sommes pour réparer bien sûr... Mais qui a reçu le plus de dommages jusqu'ici? C'est effectivement le peuple, qui n'a pas pu voter. Personnellement, en

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

tant que citoyenne, je n'ai pas pu voter. J'ai aussi récolté des signatures et j'étais extrêmement en colère que cette votation n'ait pu avoir lieu. Je vous encourage donc effectivement à suivre l'amendement demandant que la Ville de Genève organise des votations au plus vite sur les référendums qui ont été annulés.

J'espère surtout que cet objet ne prenne pas trop de temps ni d'espace, car nous en sommes effectivement à l'étude du budget 2018 et j'ai comme l'impression, c'est ce qui me peine, qu'on répète les scénarios. L'année dernière, nous n'avons pas voté le budget parce que vous aviez la majorité et que vous n'avez pas accepté l'entrée en matière, Mesdames et Messieurs. Cette année, l'entrée en matière n'a de nouveau pas été votée. Alors on décale cette votation. Tout le monde dit qu'il faudrait qu'elle se fasse effectivement en 2017 pour qu'il y ait une cohérence dans ce qu'on présente à la population. Ça, pour moi, c'est problématique par rapport à l'image qu'on donne en tant qu'institution à la population.

J'espère donc que cette grosse boulette ne prenne pas toute la place dans le travail que nous devons faire car, en tant qu'élus – nous ne sommes pas le peuple, nous sommes les représentants du peuple –, je souhaite que nous trouvions une solution au plus vite pour que des votations puissent être réorganisées au plus vite en fin d'année ou au début de l'année prochaine, à moindres frais. C'est pourquoi je vous encourage à suivre cet amendement.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Mes collègues ont déjà développé plusieurs aspects dont j'allais aussi parler, aussi je serai brève. Je me demande à quelle place on se met ici, en tant que conseillères municipales et conseillers municipaux. Nous ne sommes ni un tribunal ni une instance qui peut prendre un type de décision qui ne relève pas du Conseil municipal. Je relève aussi avec quels mots on parle de cet événement. Il est vrai qu'il est très difficile à vivre pour tout le monde, tout particulièrement pour nous qui avons participé à récolter des signatures, à faire campagne, à voter. Nous y sommes tous confrontés.

Cela étant, nous avons aussi une responsabilité par rapport aux mots que l'on utilise pour en parler. Or, je trouve que certains termes qui ont été utilisés ici ces derniers jours et également dans les médias étaient extrêmement dévalorisants, discréditants. On parle de déshonneur, de malhonnêteté, de sacrilège, on utilise tout un vocabulaire qui déjà est une charge en soi. Je trouve qu'on ne peut pas s'exprimer de cette manière quand on est à notre place, d'autant que ce n'est pas neutre. Ça devient tout de même une offensive, après, au niveau politique, puisqu'on n'intervient pas seulement contre une personne, on intervient aussi dans le débat budgétaire, par rapport aux enjeux que nous avons.

Il est important de ne pas admettre des propos inadmissibles et qui ne sont pas respectueux. Il revient à d'autres instances d'émettre des jugements. Il ne faut, de

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

manière discréditante, tout faire porter à une personne qui depuis des années et des années s'engage non pas dans son intérêt personnel comme tant d'autres mais pour la collectivité, au service des personnes qui sont dans les situations les plus difficiles dans cette ville. C'est profondément injuste.

Ensemble à gauche n'accepte pas que le débat se situe à ce niveau-là. Même si les votations changent de sens, c'est évident, puisqu'on a perdu la possibilité de voter au mois de septembre, nous souhaitons que les électrices et les électeurs puissent s'exprimer dans les meilleurs délais, et c'est pourquoi nous vous invitons à accepter l'amendement que nous proposons.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Pagani s'étant exprimé hier à ce sujet, il ne prendra pas la parole. Nous passons donc au vote des amendements... (*Remarque de M. Holenweg.*) Pardon? L'amendement général de M. Pascal Holenweg est retiré, vous pouvez l'annoncer, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Le premier amendement général est retiré, d'une part parce qu'il fait double emploi avec l'amendement déposé par Ensemble à gauche, d'autre part parce que, comme l'a relevé si je me souviens bien M. Sormanni, l'amendement a effectivement été rédigé avant que le Conseil d'Etat ne prenne la décision qu'il a communiquée ce matin. De ce fait, le paragraphe qui invite à fixer une date de votation dans le courant de l'année 2017 est obsolète. Pour cette raison-là, cet amendement général est retiré au profit de l'amendement déposé par le groupe Ensemble à gauche.

Le président. Nous en prenons note...

Mis aux voix, l'amendement de M. Stéphane Guex est refusé par 73 non contre 2 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M. Tobias Schnebli est refusé par 40 non contre 34 oui (1 abstention). (Remarque.)

Le président. Le vote nominal est demandé pour le vote de la résolution... Êtes-vous suivis?

Résolution: pour une démission immédiate de M. Rémy Pagani
de sa fonction de maire de Genève

Une voix. Il n'y a pas besoin, Monsieur...

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 39 oui contre 34 non (2 abstentions).

Ont voté oui (39):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Jean-Luc von Arx (DC), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (34):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Se sont abstenus (2):

M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC).

Présidence:

M. Jean-Charles Lathion (DC), président, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au conseiller administratif M. Rémy Pagani de démissionner immédiatement de son poste de maire de Genève et de s'excuser publiquement.

Le président. La motion M-1313 sera traitée ultérieurement, mais une nouvelle motion d'ordonnancement devra être présentée.

43. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

- M-1315, de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Simon Gaberell, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Jean Rossiaud, Sandrine Burger, Delphine Wuest et Marie-Pierre Theubet: «Déchets électriques et électroniques: favorisons le recyclage!»;
- M-1316, de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Brigitte Studer, Uzma Khamis Vannini, Pascal Spuhler et Simon Gaberell: «Antennes, rayonnements et principe de précaution: protégeons la santé de nos enfants!»;
- M-1317, de M^{me} Maria Pérez et M. Tobias Schnebli: «Appréciations à sa juste valeur l'importance patrimoniale du Musée des sapeurs-pompiers»;
- M-1318, de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Alfonso Gomez, Anne Carron, Pascal Spuhler, Patricia Richard, Rémy Burri, Daniel Sormanni, Pascal Holenweg, Yasmine Menétrey,

Interpellations
Questions écrites

Marie-Pierre Theubet, Morten Gisselbaek, Jean-Luc von Arx, Michel Nargi, Pierre Gauthier et Jean Rossiaud: «Pour un soutien des autorités de la Ville de Genève à la grande marche pour la paix reliant New Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020)»;

- R-211, de *M^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Brigitte Studer, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Maria Vittoria Romano, Tobias Schnebli, Simon Gaberell, Laurence Corpataux et Ariane Arlotti*: «Pas d’homophobie au Conseil municipal!».

44. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations suivantes:

- IE-46, de *M. Pierre Gauthier*: «Etiquette «eau potable» sur des fontaines de la rive droite»;
- IO-272, de *M. Guy Dossan*: «Département des constructions et de l’aménagement: quelles sont les procédures de recrutement?».

45. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-485, de *M. Eric Bertinat*: «Pavillon de la danse: le Conseil administratif a-t-il étudié d’autres modes de financement?»;
- QE-486, de *M. Grégoire Carasso et M^{me} Olga Baranova*: «Police de proximité: en voiture, Simone! (bis)».

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2686
2. Communications du Conseil administratif	2686
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2686
4. Questions orales	2686
5. Motion du 20 mars 2013 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi: «Pour une police municipale armée» (M-1069)	2687
6. Motion du 20 mars 2013 de MM. Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Carlos Medeiros, M ^{mes} Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Création d'une sous-commission de la CSDOMIC en vue d'étudier et de fournir un rapport des mesures engageables à l'encontre des incivilités et du bruit sur la voie publique» (M-1071)	2688
7. Motion du 25 juin 2013 de M. Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!» (M-1089)	2688
8. Motion du 9 octobre 2013 de M ^{me} et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095)	2689
9. Motion du 26 février 2014 de MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler et Daniel Sormanni: «Récolter le papier, une action citoyenne» (M-1120)	2689
10. Motion du 18 mars 2015 de M ^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Delphine Wuest, Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Bayram Bozkurt, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève» (M-1175)	2690

11. Motion du 20 mai 2015 de M^{me} et MM. Stéfanie Prezioso, Pascal Holenweg et Tobias Schnebli: «Saint-Gervais: tirer les leçons de la crise» (M-1184) 2690
12. Motion du 6 octobre 2015 de M^{me} et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli et Hélène Ecuyer: «Priorisons les logements pour les victimes de violences domestiques!» (M-1193) 2691
13. Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM» (R-189) 2691
14. Motion du 19 janvier 2016 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Virginie Studemann, Marie-Pierre Theubet, Pierre Gauthier, Simon Gaberell, Tobias Schnebli et Christina Kitsos: «Pour un lieu pluridisciplinaire alternatif dans l'ancien complexe du Rialto» (M-1206) 2692
15. Résolution du 6 avril 2016 de M. Pascal Holenweg: «Pour une exhortation sans indigence ni indifférence» (R-195) 2692
16. Motion du 14 septembre 2016 de MM. Pierre Scherb, Christo Ivano, Jacques Pagan, Didier Lyon, Jean Zahno et Eric Bertinat: «Pour une fermeture nocturne du préau de l'école de Pâquis-Centre» (M-1244) 2693
17. Motion du 28 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Rémy Burri, Sophie Courvoisier, Guy Dossan, Michèle Rouillet, Simon Brandt, Michel Nargi, Helena Rigotti, Vincent Subilia et Olivier Wasmer: «Stop à la discrimination du Musée d'histoire naturelle!» (M-1246) 2694
18. Motion du 28 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Jean Zahno, Christo Ivanov, Didier Lyon, Anne Carron, Danièle Magnin, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Stéphane Guex: «Pour s'y retrouver au parc Alfred-Bertrand» (M-1248) 2695
19. Motion du 28 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Lionel Ricou, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat et Jean-Charles Lathion: «Offrons une vision d'avenir à la Fondation des Evaux» (M-1249) 2695

20. Motion du 28 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Uzma Khamis Vannini, Maria Pérez, Tobias Schnebli, Alia Chaker Mangeat, Pascal Holenweg, Olivier Gurtner, Jean Zahno, Marie-Pierre Theubet, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni et Christo Ivanov: «Pour que Genève honore la mémoire de l'un des plus vieux ghettos d'Europe» (M-1250) 2696
21. Motion du 2 novembre 2016 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts» (M-1255) 2697
22. Motion du 2 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Joris Vaucher: «Gobelets réutilisables: montrer l'exemple en Ville de Genève, un minimum» (M-1258) 2698
23. Motion du 2 novembre 2016 de M^{me} et MM. Sylvain Thévoz, François Mireval, Didier Lyon, Christo Ivanov, Patricia Richard, Simon Brandt, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli, Pierre Scherb et Daniel Sormanni: «Conseil administratif: transparence!» (M-1259) 2699
24. Motion du 22 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Lionel Ricou, Patricia Richard, Anne Carron, Daniel Sormanni et Pierre Scherb: «Pour une évaluation des prestations délivrées par la Ville de Genève» (M-1260) 2700
25. Motion du 23 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Maria Casares, Martine Sumi, Amanda Gavilanes, Virginie Studemann, Christiane Leuenberger-Ducret, Albane Schlechten, Ahmed Jama, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, François Mireval, Sylvain Thévoz, Régis de Battista et Olivier Gurtner: «Bal populaire, les aîné-e-s en mouvement» (M-1263) 2701
26. Motion du 17 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Maria Pérez, Vera Figurek, Hélène Ecuyer et Gazi Sahin: «Genève, pour une ville sans publicité commerciale» (M-1264) 2702
27. Motion du 17 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Christiane Leuenberger-Ducret, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Ahmed Jama, François

- Mireval, Virginie Studemann, Olga Baranova et Régis de Battista:
«Pour que la créativité s’affiche en ville de Genève» (M-1265) 2702
28. Motion du 17 janvier 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier:
«Restriction publique de la publicité!» (M-1266) 2703
29. Motion du 17 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Joris Vaucher, Simon
Gaberell, Sandrine Burger, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez,
Laurence Corpataux, Jean Rossiaud et Marie-Pierre Theubet: «Moins
de publicité et plus de créativité: pour une trêve publicitaire annuelle
de deux semaines» (M-1267) 2703
30. Motion du 18 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez,
Simon Gaberell, Jean-Luc von Arx, Pierre Gauthier, Pascal Spuhler,
Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Morten Gisselbaek, Pierre Scherb
et Stéphane Guex: «Pour une place des Eaux-Vives en sécurité et
correctement aménagée» (M-1268) 2704
31. Motion du 18 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Marie-
Pierre Theubet, Laurence Corpataux, Sandrine Burger, Uzma Khamis
Vannini, Jean Rossiaud, Simon Gaberell et Joris Vaucher: «Rendons
la rue aux enfants» (M-1269) 2705
32. Motion du 18 janvier 2017 de M. Pascal Holenweg: «Fleuron gene-
vois, la *Genferei* doit traverser les siècles!» (M-1270) 2706
33. Motion du 18 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Marie-
Pierre Theubet, Florence Kraft-Babel, Pascal Holenweg et Alia
Chaker Mangeat: «Revue *Genava*: éviter la perte d’un outil scienti-
fique et culturel précieux» (M-1271) 2707
34. Motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten,
Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Daniel
Sormanni, Marie-Pierre Theubet, Sami Gashi, Patricia Richard,
Simon Gaberell, Simon Brandt et Souheil Sayegh: «Accélérons la
réalisation des projets contenus dans la planification des équipe-
ments sportifs» (M-1272) 2709
35. Motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Sandrine
Burger, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre
Theubet, Simon Gaberell, Jean Rossiaud et Joris Vaucher: «Bannis-
sment des sacs en plastique» (M-1273) 2710

36. Motion du 8 février 2017 de M^{mes} et MM. Olga Baranova, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Ulrich Jotterand, Marie-Pierre Theubet et Maria Pérez: «Création d'une Forêt du souvenir à Genève» (M-1274) 2711
37. Motion du 8 mars 2017 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Laurence Corpataux, Jean Rossiaud, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Joris Vaucher, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Grégoire Carasso et Albane Schlechten: «Une place des Augustins ouverte sur le quartier» (M-1278) 2712
38. Motion du 8 mars 2017 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Joris Vaucher, Ulrich Jotterand et Albane Schlechten: «Naître à Genève, un événement remarquable!» (M-1279) 2713
39. Motion du 8 mars 2017 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Laurent Leisi, Danièle Magnin, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Sylvain Thévoz, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Thomas Zogg, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret et Daniel Sormanni: «Une rue, une place ou une plaque pour Charles-Henri Favrod» (M-1280) 2713
40. Motion du 8 mars 2017 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Albane Schlechten, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Uzma Khamis Vannini, Pascal Spuhler, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Patricia Richard, Alia Chaker Mangeat, Lionel Ricou, Pierre Scherb, Vincent Schaller, Didier Lyon et Helena Rigotti: «Et si vous jugiez mon CV plutôt que mon âge» (M-1281) 2714
41. Motion du 20 mars 2017 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek et Vera Figurek: «Une nouvelle direction pour un nouveau Musée d'art et d'histoire» (M-1282) 2715
42. Résolution du 26 septembre 2017 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Pascal Spuhler, Patricia Richard, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat, Sophie Courvoisier et Pierre Scherb: «Démission immédiate de la mairie de M. Rémy Pagani suite à l'annulation de la votation municipale du 24 septembre 2017» (R-209) 2716
43. Propositions des conseillers municipaux 2752

44. Interpellations	2753
45. Questions écrites	2753

Le mémorialiste:
Ramzi Touma